



**POUR UN REBOND  
ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET  
ÉCOLOGIQUE**

**9 JUIN 2020**



# AVANT-PROPOS

Notre pays traverse une crise historique. Si nous espérons que le pic de la crise sanitaire est derrière nous, nous savons qu'une grande partie des effets économiques et sociaux de cette crise sont à venir.

Nous proposons aujourd'hui un plan de rebond économique, social et écologique de 130 milliards d'euros car il y a urgence à agir. De la rapidité et des conditions mêmes de la reprise dépendra le coût économique, social et environnemental, mais aussi politique, de la crise. Chaque jour perdu accroît la facture et la fracture. Notre responsabilité est de proposer aux Français des mesures pour agir vite et fort, des idées pour ici et maintenant, des orientations pour demain pour ne pas hypothéquer l'avenir dans une relance qui ne tirerait aucune leçon de la crise.

Dès maintenant, nous devons répondre aux premières victimes de la crise. À celles et ceux qui n'ont pas pu se nourrir à leur faim ou peinent à payer leurs loyers, comme à celles et ceux qui redoutent de ne pouvoir retrouver un emploi ou craignent de le perdre. Répondre à tous ces jeunes que les circonstances risquent de faire basculer dans une plus grande précarité encore alors que nombre d'entre eux se présentent sur le marché du travail.

Dès maintenant, nous devons mettre les territoires en première ligne de la transition écologique de notre pays pour inventer de nouvelles façons de produire, de se nourrir, d'habiter, de se déplacer... Préfigurer un nouvel acte de la décentralisation fondé sur la confiance dans les collectivités territoriales, chefs d'orchestre de la grande transformation de notre société. Proximité, citoyenneté, circularité, résilience, pour un rebond local, solidaire et durable de notre économie, nous traçons un chemin vers la France et le monde de demain.

Dès maintenant, nous devons soutenir nos entreprises, premiers moteurs de notre économie et acteurs du changement. Nos petites et moyennes entreprises sont asphyxiées et nos grandes entreprises fragilisées. Elles ne peuvent pas attendre. Un nouvel équilibre entre la puissance publique et privée doit permettre à l'entreprise de contribuer pleinement à la relance économique et écologique.

Dès maintenant, nous devons suivre le chemin tracé par nos premiers de tranchée, infirmières ou caissières. Les applaudir à 20 heures ou leur distribuer des médailles est une reconnaissance du cœur, elle ne saurait suffire et doit nous conduire à reconsidérer durablement la hiérarchie de nos valeurs et de nos priorités. La lutte contre les inégalités, la prise en compte de l'utilité sociale comme le soutien aux services publics, patrimoine de ceux qui n'en ont pas, doivent guider la République jusqu'au bout à laquelle les socialistes aspirent.

Protection, rebond, transformation : à chaque temporalité sa réponse à la crise. Ce plan de rebond économique, social et écologique a été construit avec de nombreux experts, chercheurs, acteurs économiques, syndicaux, associatifs, élus locaux. Il est précis et chiffré. Parce que notre pays ne peut pas attendre, nous versons ces propositions au débat public et invitons le gouvernement à se saisir de ce plan et à agir sans délai, ici et maintenant. Il préfigure les grandes orientations écologiques et sociales qui doivent présider à la réorientation impérieuse de nos sociétés.

# ANALYSE

## L'AMPLEUR DE LA CRISE IMPOSE UNE RÉACTION MASSIVE ET URGENTE

*L'arrêt brutal de l'économie mondiale, européenne et nationale rendu nécessaire par la lutte contre le Covid-19 est inédit et d'une ampleur sans précédent. Il a des conséquences économiques et sociales immédiates et déjà majeures que les nécessaires mesures prises par les gouvernements tendent pour l'heure à contenir encore, sans pour autant masquer les drames sociaux et humains que vivent nos compatriotes les plus précaires. Ces mesures étaient indispensables, et de tels dispositifs ont été mis en place partout en Europe. L'heure est maintenant au rebond : une autre politique est nécessaire. De la rapidité et des conditions mêmes de la reprise dépendra cependant le coût économique, social et environnemental, mais aussi politique, de la crise. Chaque jour perdu accroît la facture et la fracture. Au déconfinement sanitaire doit correspondre dans le même calendrier le déploiement d'un plan de déconfinement économique et social ambitieux et écologiquement responsable.*

### Un choc économique inédit

La crise, d'une ampleur inédite, a frappé de plein fouet notre modèle économique et social et le questionne profondément. Elle a doublement frappé l'économie par une mise à l'arrêt de l'offre et de la demande de façon massive et concomitante, à laquelle on peut ajouter l'interruption brutale de l'investissement. Selon l'INSEE, le recul du PIB au premier trimestre lié au confinement a été de 5,8 %, soit la plus forte baisse trimestrielle jamais enregistrée depuis 1949, correspondant à une perte d'activité instantanée de 32 % tous secteurs confondus et de 50 % dans le secteur marchand, du fait principalement de la fermeture administrative des activités non-essentiels. La Commission européenne vient, pour sa part, de donner ses anticipations pour 2020 relatives aux finances publiques de la France. Récession à hauteur de -9,9 % du PIB (-4,0 % en 2021). Dette publique de 116,5 % du PIB (111,9 % en 2022). Taux de chômage : 10,1 % (9,7 % en 2021).

L'État a joué le rôle d'acheteur en dernier ressort pour éviter les faillites et maintenir le tissu économique sous cocon. De

nombreux secteurs cependant, déjà particulièrement impactés par le confinement, font face au risque d'une reprise insuffisamment dynamique quand d'autres savent déjà qu'ils ne rattraperont pas les pertes d'exploitation de la période de confinement. On songe en particulier aux secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du transport qui pèsent à eux seuls près de 10 % du PIB. L'enquête Xerfi (5 mai 2020) réalisée auprès de 1 130 dirigeants d'entreprise sur la façon dont ils anticipent la sortie de crise, en dépit d'une grande hétérogénéité des anticipations selon les secteurs, est plutôt pessimiste sur la possibilité d'une reprise rapide. Si les chefs d'entreprise comptent sur un rebond, ils le voient s'étirant dans la durée : 18 % des entreprises estiment qu'elles fonctionneront à pleine capacité fin septembre quand l'essentiel d'entre-elles n'envisage la reprise qu'à horizon 2021. La reprise en Chine, inférieure aux anticipations, semble indiquer que la reprise en France sera inférieure aux prévisions initiales.

Même si la politique de chômage partiel mise en place par le gouvernement français, comme par la plupart de ses homologues européens, était indispensable, le taux de chômage aura toutefois crû de 2,1 % durant la période de confinement, correspondant à une augmentation de 610 000 du nombre des demandeurs d'emploi, essentiellement constitués de travailleurs en contrat court et en intérim. La recherche d'emploi ayant été considérablement ralentie par les circonstances, le halo du chômage a fortement augmenté laissant craindre une réalité plus préoccupante encore. Le taux de chômage devrait, par ailleurs, croître avec la levée progressive des dispositifs mis en place par le gouvernement, au chômage partiel succédant le vrai chômage. En outre, 600 000 jeunes vont arriver à la rentrée sur le marché du travail.

Pour les mois à venir, l'OFCE estime qu'un redémarrage immédiat de l'économie au 11 mai conduirait mécaniquement à un recul de 13 % de l'activité au deuxième trimestre tandis que dans le cas d'une reprise progressive à la normale d'ici début septembre - hypothèse retenue par le gouvernement - ce recul serait de 26 %.

Pour atteindre -8% en moyenne annuelle en 2020, niveau escompté par le gouvernement comme par le FMI, la croissance trimestrielle au cours du second semestre devrait être de 28%, soit une reprise de 35% au troisième trimestre et de 16% au quatrième.

L'hypothèse retenue par le gouvernement se fonde sur un très fort rebond d'activité qui est loin d'être acquis et qui, à tout le moins, suppose des mesures de relance et d'accompagnement immédiates et dans la durée, d'une ampleur analogue à la gravité de la situation. Sans cette reprise dynamique, nombre d'entreprises

risquent la faillite et nombre de travailleurs le chômage, des plans sociaux massifs seraient en préparation face à l'incertitude de la reprise notamment dans l'aéronautique et l'automobile. Or, pour l'heure, selon l'Institut Bruegel, l'Allemagne met 10,1% de son PIB en soutien des entreprises et en crédits de relance, ajoute 14,6 % de paiements différés et 27 % sous forme de garantie publique de prêts bancaires, quand la France ne met que 2,4 % de crédits, 9,4 % de charges différées et 14 % de garantie. Ce rebond qui suivra la crise dépendra de la consommation des ménages comme de l'investissement public et privé, il devra être accompagné de façon volontariste par la puissance publique. Sans cette reprise dynamique, nombre d'entreprises risquent la faillite et nombre de travailleurs le chômage, des plans sociaux massifs seraient en préparation face à l'incertitude de la reprise notamment dans l'aéronautique et l'automobile. Quant aux plus précaires, ils demeureraient longtemps hors de l'emploi et dans la difficulté la plus dure. Dettes et déficits publics se creuseraient encore.

Pour atteindre la cible de -8% de croissance en 2020 et un rebond d'une telle vigueur au second semestre, il faut notamment que la consommation des ménages retrouve son niveau d'avant crise et, pour cela, que l'épargne constituée par les ménages durant le confinement (55 milliards d'euros environ, soit 2,5 points de PIB) soit dépensée, ce qui n'a rien d'acquis compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir et invitent à conserver une épargne de précaution.

## Pour un rebond économique, social et écologique

Pour autant, ce plan de déconfinement économique et social ne saurait être indifférent à son efficacité sur le plan écologique et social. Il doit préfigurer la nécessaire réorientation structurelle de notre modèle de développement et de remise en cause du capitalisme financier. Sur le plan de l'impact environnemental, une récente étude de l'université d'Oxford, à laquelle ont contribué notamment Joseph Stiglitz, Nicholas Stern ou Cameron Hepburn, a passé en revue les plans de sauvetage déployés en 2008 à la suite de la crise financière. Elle évalue l'impact environnemental des mesures prises. Instruite de l'expérience passée, l'étude constate que la crise s'est traduite par un repli des émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, la reprise économique a, elle, conduit à un fort accroissement des émissions. Cela lui permet de conclure que dépenser pour des initiatives politiques « vertes » respectueuses du climat pourrait non seulement aider à rapprocher le monde d'une trajectoire de neutralité carbone, mais que cela pourrait également offrir les meilleurs rendements économiques pour les dépenses publiques.

Pour l'heure, les économistes constatent que les mesures d'ores et déjà prises par les États maintiennent globalement le statu quo, 4 % des mesures décidées aggraveraient la situation climatique tandis que 4 % réduiraient notre empreinte carbone à long terme.

Il y a donc un enjeu majeur à concentrer l'effort sur des mesures rapidement applicables, socialement solidaires et écologiquement positives. Les propositions qui suivent forment un ensemble cohérent de mesures de relance immédiates et ciblées pour relancer l'économie tout en réduisant les inégalités et atteindre des objectifs environnementaux.

Le plan de déconfinement économique et social s'attache à combiner les contraintes sociales et environnementales et à faire sien le cadre conceptuel de la « Doughnut Economics », qui inspire le plan de relance de la ville d'Amsterdam, lequel vise à créer un plafond écologique et un plancher social entre lesquels les activités économiques doivent se développer harmonieusement. Ce tunnel d'intervention doit nous inciter à privilégier la relance solidaire au présent et le durable pour l'avenir.



# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>	<b>AUX PREMIERS DE TRANCHÉE, LA RECONNAISSANCE EN ACTES</b>	<b>29</b>
<b>ANALYSE : L'ampleur de la crise impose une réaction massive et urgente</b>	<b>4</b>	<b>Proposition 14</b> - Revaloriser les rémunérations des premiers de tranchée	<b>29</b>
<b>I. AUX PREMIÈRES VICTIMES DE LA CRISE, LA SOLIDARITÉ NATIONALE</b>	<b>13</b>	<b>Proposition 15</b> - L'hôpital et les EHPAD : priorités nationales	<b>30</b>
<b>NUL N'EST INEMPLOYABLE !</b>	<b>14</b>	<b>Proposition 16</b> - Créer 250 000 emplois aidés dans les secteurs en première ligne pendant la crise sanitaire et dans les associations	<b>32</b>
<b>Proposition 1</b> - Réduction transitoire du temps de travail pour accompagner la reprise de l'activité	<b>14</b>	<b>Proposition 17</b> - Créer un fonds d'indemnisation des victimes du Covid-19	<b>33</b>
<b>Proposition 2</b> - Garantir le retour à l'emploi en accompagnant les structures d'insertion par l'activité économique	<b>15</b>	<b>II. AUX TERRITOIRES, LA PREMIÈRE LIGNE DU REBOND ÉCOLOGIQUE</b>	<b>35</b>
<b>Proposition 3</b> - Réarmer le service public de l'emploi	<b>16</b>	<b>LES COLLECTIVITÉS, CHEFS D'ORCHESTRE DU REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE</b>	<b>36</b>
<b>Proposition 4</b> - Abroger la réforme du gouvernement, pour une réforme juste de l'assurance-chômage	<b>17</b>	<b>Proposition 18</b> - Lancer un « plan de rebond territorial » en soutenant les collectivités territoriales	<b>36</b>
<b>PENSER À LA JEUNESSE POUR CONSTRUIRE EN FONCTION DU FUTUR</b>	<b>19</b>	<b>Proposition 19</b> - Lancer un appel à projet « résilience et reconstruction écologique »	<b>38</b>
<b>Proposition 5</b> - Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation	<b>19</b>	<b>Proposition 20</b> - Garantir des conditions de concurrence équitables et un respect des normes sanitaires et environnementales dans le cadre des marchés publics	<b>39</b>
<b>Proposition 6</b> - Répondre à l'urgence scolaire	<b>21</b>	<b>Proposition 21</b> - Lancer un programme « Action cœur de village »	<b>40</b>
<b>Proposition 7</b> - Assurer un égal accès à l'enseignement par le numérique	<b>22</b>	<b>Proposition 22</b> - Accompagner les collectivités, notamment ultramarines, dans la gestion durable de l'eau	<b>41</b>
<b>Proposition 8</b> - Développer et valoriser l'engagement des jeunes par le service civique	<b>23</b>	<b>LES COLLECTIVITÉS, CHEFS D'ORCHESTRE DU REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE</b>	<b>42</b>
<b>LA PAUVRETÉ N'EST PAS UN AVENIR</b>	<b>24</b>	<b>Proposition 23</b> - Créer un « chèque rebond local » de 300 à 700 euros pour une relance durable et locale de l'économie	<b>42</b>
<b>Proposition 9</b> - Mettre en place un revenu de base	<b>24</b>	<b>Proposition 24</b> - Mettre en place un « livret d'épargne pour la transition locale »	<b>43</b>
<b>Proposition 10</b> - Lutter contre la précarité alimentaire	<b>25</b>	<b>Proposition 24</b> - Accompagner 1 000 projets citoyens de production d'énergie renouvelable	<b>44</b>
<b>Proposition 11</b> - Garantir le droit à un logement digne	<b>26</b>	<b>Proposition 26</b> - Soutenir l'économie sociale et solidaire, pour l'innovation sociale et écologique sur nos territoires	<b>45</b>
<b>Proposition 12</b> - Limiter les frais bancaires pour les personnes fragiles financièrement le temps de la crise	<b>27</b>		
<b>Proposition 13</b> - Gratuité des masques partout et pour tous	<b>28</b>		

<b>VIVRE MIEUX MAINTENANT !</b>	<b>46</b>	<b>DES RÉPONSES SECTORIELLES NÉCESSAIRES</b>	<b>64</b>
<b>Proposition 27</b> - Prime climat : 10 ans pour en finir avec les passoires thermiques	46	<b>Proposition 40</b> - Lancer un plan de rebond du secteur du bâtiment et du logement	64
<b>Proposition 28</b> - Créer une TVA circulaire pour donner une « seconde vie » aux produits	47	<b>Proposition 41</b> - Lancer un plan de rebond du secteur du tourisme	66
<b>Proposition 29</b> - L'agroécologie pour une alimentation saine, durable et souveraine	48	<b>Proposition 42</b> - Nationaliser les sociétés nécessaires à l'indépendance sanitaire de la nation	67
<b>Proposition 30</b> - Développer les mobilités durables, une ambition pour l'emploi et pour la planète	49	<b>IL N'Y A PAS DE MAL À SE FAIRE DU LIEN</b>	<b>68</b>
<b>Proposition 31</b> - Investir massivement dès aujourd'hui dans la recherche	52	<b>Proposition 43</b> - Sauver nos associations, préserver le lien social	68
<b>III. AUX ENTREPRISES, LA RECONQUÊTE ÉCONOMIQUE DE L'AVENIR</b>	<b>54</b>	<b>Proposition 44</b> - Lancer un plan de rebond du secteur sportif	69
<b>AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LES GRANDS MOYENS</b>	<b>55</b>	<b>Proposition 45</b> - Lancer un plan de rebond du secteur culturel	70
<b>Proposition 32</b> - Lancer un « plan de sauvetage » des très petites entreprises	55	<b>RESSOURCES</b>	<b>72</b>
<b>Proposition 33</b> - Mettre les gestionnaires de réseaux au service des petites et moyennes entreprises	56	<b>CALENDRIER</b>	<b>74</b>
<b>Proposition 34</b> - Mettre en place un dispositif « Détendu de la tréso »	57		
<b>Proposition 35</b> - Mettre en place un dispositif « Reprends ma boîte »	59		
<b>POUR UN NOUVEL ESPRIT D'ENTREPRISE</b>	<b>60</b>		
<b>Proposition 36</b> - Conditionner les aides de l'État afin de préfigurer l'entreprise de demain : éthique, solidaire, écoresponsable	60		
<b>Proposition 37</b> - Protéger la base industrielle française et ses brevets des prédatations pour ne pas fragiliser un peu plus encore notre souveraineté	61		
<b>Proposition 38</b> - Recapitaliser les entreprises par l'intervention de la puissance publique	62		
<b>Proposition 39</b> - Inaugurer un nouvel esprit d'entreprise.	63		

# **I. AUX PREMIÈRES VICTIMES DE LA CRISE, LA SOLIDARITÉ NATIONALE**



## Proposition 1

### Réduction transitoire du temps de travail pour accompagner la reprise de l'activité

Prévenir les licenciements et préserver les entreprises de la défaillance ont été les deux objectifs qui ont guidé la mise en place du dispositif d'activité partielle. Au 12 mai 2020, le dispositif concernait ainsi 1,030 million d'entreprises et 12,7 millions de salariés, dont près de la moitié (47,5 %) dans des entreprises de moins de 50 salariés.

Parmi les principaux secteurs d'activité concernés, on trouve ceux pour qui la reprise sera très probablement lente ou décalée dans le temps, à l'image des activités de services spécialisés (20 %), du commerce (16 %) ou plus encore de l'hôtellerie-restauration (9 %). Certaines entreprises devront se réorienter vers de nouveaux clients ou de nouveaux marchés.

**Une fin trop rapide du dispositif du chômage partiel conduirait à précipiter ces entreprises dans la difficulté et nombre de salariés en chômage partiel basculeraient dans le chômage complet. Pour laisser à nos entreprises les marges de manœuvre nécessaires pour s'adapter, nous proposons un dispositif de réduction transitoire du temps de travail pour accompagner la reprise d'activité.**

Le dispositif consiste en une prolongation du chômage partiel sur une partie du salaire avec une baisse du temps de travail correspondant au niveau d'activité retrouvé. Le temps libéré doit permettre (en lien avec les régions) de former les salariés, notamment sur les mutations vertes nécessaires à leur activité.

Par exemple : une entreprise qui redémarre à 70% de son activité, négocie une réduction du temps de travail des salariés de 30%. L'État prend en charge 30% du salaire sous la forme de chômage partiel.

#### Cette solution permet :

- Au salarié d'être rémunéré à 100 % tout en restant dans son environnement de travail ;
- À l'entreprise de garder 100 % de son savoir-faire et ne pas avoir à licencier ;
- À l'État de ne pas avoir à indemniser à 100 % un chômeur de plus ;
- Et la formation, prise en charge par les régions, accompagne les mutations nécessaires.

## Proposition 2

### Garantir le retour à l'emploi en accompagnant les structures d'insertion par l'activité économique

Comme le maintien dans l'emploi et l'accès à l'emploi, le retour à l'emploi doit être la priorité des prochains mois.

Tout d'abord parce que les premières victimes d'une crise économique sont les derniers à profiter de la reprise. **Et ensuite parce que la préparation de l'avenir suppose de cultiver le capital humain et d'enrichir les compétences.** Bien souvent, il est nécessaire de disposer d'outils diversifiés de retour dans l'emploi, l'insertion par l'activité économique (IAE) trouve une justification supplémentaire dans la crise.

Dans ce contexte de crise, les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) trouvent une justification supplémentaire. Elles devront dans les prochains mois embaucher des personnes qui auraient perdu leur emploi du fait de cette crise sanitaire. **Nous proposons, dès 2021, d'augmenter de 30 % la capacité d'emploi dans ces structures par rapport aux objectifs fixés par le pacte d'ambition IAE.**

En 2016, le gouvernement socialiste et sa majorité ont lancé l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ». L'objectif était de proposer, à l'échelle d'un territoire, un emploi en CDI et au SMIC à toute personne privée durablement d'emploi qui le souhaiterait. Lancée initialement dans 10 territoires, cette expérimentation est une réussite. **Nous proposons de prolonger, d'étendre et de soutenir cette expérimentation à 100 territoires au total.**



## Proposition 3

### Réarmer le service public de l'emploi

Le service public de l'emploi (missions locales, Cap emploi, Apec, services emploi des collectivités, et bien sûr Pôle emploi), déjà fragilisé par les décisions prises depuis trois ans par le gouvernement, sera en première ligne ces prochains mois. **Ces acteurs de l'emploi vont devoir faire face à un afflux massif et rapide de demandeurs d'emploi, constater la raréfaction de l'offre d'emploi**, recevoir la détresse des personnes les plus en difficultés, proposer des solutions dont l'efficacité ne sera que relative au regard du contexte économique.

**Nous proposons tout d'abord de recruter 2 000 agents en CDI à Pôle emploi afin de permettre à ce service public de faire face à la crise et ses répercussions.** La charge de travail par agent est déjà excessive et met à mal tant la qualité de l'accompagnement que le bien-être au travail des personnels. Ces 2 000 agents seront des professionnels du placement, et non pas seulement de l'accompagnement, afin d'aider plus directement les demandeurs d'emploi.

**Nous proposons ensuite que Pôle emploi élabore des diagnostics sur les 6 mois à venir pour déterminer, non pas seulement les métiers en tension, mais les secteurs à investir.** Pôle emploi devra promouvoir, en lien avec les régions, des formations permettant de soutenir l'investissement parallèle de l'État et des collectivités territoriales dans les secteurs de la transition écologique, du soin et de l'accompagnement des personnes.

## Proposition 4

### Abroger la réforme du gouvernement, pour une réforme juste de l'assurance-chômage

Malgré les mesures de chômage partiel prises pour sauvegarder l'emploi, le nombre de demandeurs d'emplois augmente déjà très fortement, et devrait continuer d'augmenter dans les semaines et mois qui viennent.

**À l'aune de cette catastrophe sociale annoncée, la réforme de l'assurance-chômage portée par le gouvernement aura un effet plus désastreux encore.** Cette réforme essentiellement comptable, dont l'objectif est de faire des économies au détriment de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, comporte deux volets.

Le premier volet, entré en vigueur en novembre 2019, durcit les conditions de rechargement des droits. Si l'étude d'impact de l'Unedic prévoyait en septembre dernier que 700 000 nouveaux demandeurs d'emploi seraient privés d'ouverture de droits par la réforme, nul doute que la crise sanitaire aggraverait le désastre annoncé ;

Le second volet durcit le calcul des indemnités journalières, son entrée en vigueur a été reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2020 ; les projections initiales qui prévoyaient une perte d'indemnité de 22% en moyenne pouvant atteindre 50% dans certains cas pour 850 000 inscrits ne pourront qu'être dépassées.

La cible du gouvernement concernant la réforme du salaire de référence était en particulier les salariés précaires de la restauration au motif que les employeurs du secteur et les salariés avaient, selon lui, intérêt au maintien de règles qui favorisaient le morcellement des contrats. Quel sens a cette mesure aujourd'hui, alors que le secteur de la restauration connaît une situation économique et sociale désastreuse ?

**Sauf à aggraver les effets sociaux de la crise, le gouvernement n'a d'autre choix que d'abroger le décret du 26 juillet 2019 et de confier sans délai aux partenaires sociaux, comme en 2008, le soin de construire par la négociation les réponses adaptées à la situation. C'est ainsi qu'ils étaient parvenus à un accord le 23 décembre 2008 sur l'assurance-chômage et à un accord sur la formation le 7 janvier 2009, après avoir conclu un accord sur le chômage partiel le 15 décembre 2008.** Le cadre de cette intervention active des partenaires sociaux avait été défini avec l'État dans le cadre du fonds d'investissement social pour accompagner les salariés touchés par la crise financière (financement de formations, aides financières pour les plus précaires...)

## Proposition 5

### Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation

Malgré les quatre-vingts dispositifs différents de politique de l'emploi mis en place en direction des jeunes depuis 1977, le taux d'emploi des jeunes est déjà particulièrement faible en France (-8 points par rapport à la moyenne OCDE). **Le gel des emplois lié à la crise va accroître les difficultés pour les jeunes français de s'insérer sur le marché du travail, en particulier pour les 700 000 jeunes qui terminent cette année leur formation initiale.**

Dans les prochains mois, nous risquons de constater d'importantes inégalités : entre ceux qui pourront s'appuyer temporairement sur leur famille, notamment pour le remboursement de prêts bancaires contractés pendant leurs études, et ceux qui ne le pourront pas faute de moyens familiaux, entre ceux qui quitteront leur formation initiale avec un diplôme qualifiant et les autres qui se trouveront sur le marché de l'emploi sans diplôme ou qualification professionnelle reconnue...

Parce que l'insertion sur le marché du travail est un moment-clé de la vie professionnelle, nous devons accompagner tous ces jeunes. **C'est pourquoi nous proposons :**

**Une « Prime Rebond 1er Emploi » (PRIE) pour toutes les entreprises qui embauchent un jeune sur un premier emploi :** cette aide, sur le modèle de la prime à l'embauche dans les PME mise en place par le précédent gouvernement, correspondrait à une prime versée par contrat de travail. Elle serait égale à 1 000 euros par trimestre durant les deux premières années de travail, soit 8 000 euros au maximum (selon la durée du contrat de travail). Elle serait versée à condition d'embaucher - un jeune de moins de 25 ans - sur un premier emploi - en CDI, CDD, ou contrat de professionnalisation - de 6 mois minimum - pour un salaire allant jusqu'à 1,3 fois le SMIC. L'aide devra également être conditionnée afin qu'elle n'entraîne pas de licenciement.

**Une « Aide Rebond 1er Emploi » (ARIE) à destination des jeunes disposant de faibles ressources :** Il s'agit de rétablir l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE), véritable coup de pouce de l'État pour chercher son premier emploi avec plus de tranquillité, mise en place sous le précédent quinquennat et supprimée en 2019 par l'actuel gouvernement, et de l'allonger à 8 mois (contre 4 mois).

La négociation entre les partenaires sociaux doit se fonder sur quelques principes simples :

Une entrée facilitée dans le dispositif du chômage indemnisé, comme dans les mécanismes de rechargement des droits ;

Un haut niveau de remplacement garantissant une vie digne ; ainsi, tout nouveau demandeur devra se voir accorder l'ouverture de droits et des indemnités calculées en fonction de ses dernières périodes d'emploi ;

Un accès au chômage indemnisé très élargi et facilité pour les travailleurs indépendants dont il faut redouter que nombre d'entre eux se retrouvent dans la difficulté à la faveur de la crise ; de novembre 2019 à février 2020, 50 nouveaux indépendants par mois ont bénéficié de l'assurance-chômage, soit moins de 1 par département ;

Un accompagnement renforcé des demandeurs d'emplois et un accès rapide à la formation pour faciliter la gestion des transitions et les réorientations professionnelles ; il faut par ailleurs majorer les droits à la formation des personnes peu qualifiées, afin de permettre à ceux se retrouvant au chômage d'acquérir une nouvelle qualification, mais également à ceux connaissant des périodes de chômage partiel de développer leurs compétences. Ces droits à la formation pourraient être doublés.

Enfin, pour tenir compte des conséquences du confinement et du déconfinement progressif sur la recherche d'emploi, le décompte des droits doit être gelé jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre prochain, sous réserve d'une rentrée scolaire qui concernerait l'ensemble des élèves. Lorsque l'un des deux parents est au chômage, c'est en effet souvent celui-ci qui assure la garde des enfants pour permettre au second parent de pouvoir travailler, compliquant la recherche active d'emploi. Pour les mêmes raisons, la période du confinement et du déconfinement progressif, lorsqu'elle est chômeuse, doit être exclue de la période de référence pour la détermination des droits et le calcul des indemnités journalières.

**Un renforcement de la Garantie Jeunes** : dispositif éprouvé d'accompagnement des jeunes, en partenariat avec les Missions locales, il permet de sécuriser financièrement les jeunes et de lever les freins à l'insertion : logement, santé, lutte contre l'isolement social, estime de soi... Ainsi, l'an dernier, il a bénéficié à 100 000 personnes avec des taux d'insertion très favorables. Il est donc proposé d'en élargir le bénéfice en révisant ses critères d'attribution aujourd'hui trop restrictifs. Dès maintenant, il est nécessaire de renforcer les crédits du PACEA.

**Une prolongation d'un an des bourses étudiantes** à destination des étudiants qui déciderait de prolonger leurs études, reportant ainsi leur entrée sur le marché du travail. À moyen terme, il est essentiel de refondre les aides sociales : la crise sanitaire a placé sous un nouveau jour la précarité de certains étudiants. Les aides sociales basées uniquement sur les revenus des parents ne sont plus adaptées à la réalité des conditions de vie des étudiants et les effets de seuil que cela génère sont difficilement compréhensibles. Il est nécessaire d'investir dans un grand plan de refonte des aides pour les remettre en phase avec la réalité de la vie des étudiants et qu'elles contribuent à l'amélioration réelle des conditions de vie des étudiants.

L'insertion professionnelle des jeunes passe également par l'apprentissage et l'alternance qui risquent de souffrir fortement de la situation à venir. **Afin de dynamiser l'insertion des étudiants et apprentis dans la période difficile qui s'annonce, nous proposons :**

**De couvrir l'intégralité du coût de tous les apprentis pour 2020**, quel que soit le niveau de qualification de l'apprenti. L'aide proposée par le gouvernement n'est valable que pour les embauches du CAP à la licence et exclut les autres apprentis de l'enseignement supérieur. Cette distinction entre les niveaux de formation entretient en outre l'idée que l'apprentissage ne serait pas un dispositif adapté aux plus hauts niveaux de qualification. Pour les entreprises, une telle distinction entre apprentis n'est pas non plus positive : elle ne les incite pas à favoriser l'apprentissage à plus haut niveau de qualification, alors que toutes les compétences sont utiles à la relance en période de crise. Par ailleurs, il est essentiel de développer l'apprentissage dans le secteur public, notamment dans les fonctions publiques territoriales.

**De prolonger de 3 à 9 mois les entrées préalables en formation** en accordant aux alternants une rémunération au titre de stagiaire de la formation.

## Proposition 6

### Répondre à l'urgence scolaire

La crise et le confinement ont exacerbé les inégalités sociales dans la réussite scolaire, malgré des efforts remarquables d'un corps enseignant qui n'a cessé d'innover et d'adapter sa pédagogie et ses méthodes aux besoins des élèves, le décrochage a été important en dépit des dénégations du ministre. Il est impératif de mettre à profit les prochaines semaines et les prochains mois pour agir. Plusieurs sujets se posent de manière immédiate :

Il convient, tout au long de l'été, de permettre à des élèves du premier et du second degré de reprendre contact avec la matière scolaire au travers de semaines (demi-journées) d'activités d'étayage, de reprise d'un certain nombre de notions dans un cadre souple et pédagogique maîtrisé. Cela pourrait être mis en place à l'aide des enseignants, des collectivités pour les locaux et d'associations d'éducation populaire. Cela nécessite de mettre en place un soutien scolaire et une « remise en route » pour préparer la rentrée, dès la mi-août, pour les élèves qui ne sont pas partis : ce travail doit être mené en concertation avec les enseignants mais également avec les collectivités locales (locaux) et les associations type AFEV ;

Il faut également garantir l'ouverture durant tout l'été de centres de loisirs et de vacances pour les élèves issus des familles les plus modestes en partenariat avec les collectivités mais financés par l'État ;

Un travail sur la question de l'orientation tout au long de l'été pour les élèves qui sont en situation scolaire charnière et qui ont perdu tout repère, toute confiance en eux dans la perspective de la rentrée scolaire.

Ces différents dispositifs doivent faire l'objet d'un financement spécifique de l'État avec une impulsion ministérielle pour mettre les partenaires concernés en synergie sur ces dispositifs.

#### Nous demandons par ailleurs :

La mise en place d'un groupe de travail chargé de réfléchir à la manière de construire l'année scolaire 2020-2021 et pas seulement la rentrée de septembre ;

Le lancement d'une grande étude sur les conséquences du confinement en matière scolaire auprès des enseignants, des parents, des élèves ;

La fin des suppressions de postes et la mise en place de plan de rattrapage en matière de recrutements. L'an dernier, le ministère de l'Éducation nationale a rendu deux fois plus de postes que les suppressions prévues à son budget.

## Proposition 7

### Assurer un égal accès à l'enseignement par le numérique

La suspension des cours en présentiel à l'école et à l'université a renvoyé les élèves et les étudiants face à leur situation personnelle et familiale, aggravant les inégalités sociales et territoriales et entraînant un fort taux de décrochage. Alors que l'émancipation de chacun passe par l'éducation, il est essentiel d'assurer à toutes et tous une continuité éducative. **Afin de réduire la fracture numérique, nous proposons donc un investissement massif dans le numérique pour l'école et pour l'université :**

**Créer une aide pour le numérique (APN)** qui accompagnerait les familles et les étudiants pour l'équipement et la connexion. Celle-ci est d'autant plus urgente à mettre en place que la rentrée étudiante 2020-2021 pourrait se faire en distanciel et qu'il est donc indispensable que chaque étudiant soit doté des outils nécessaires ;

**Reprendre le « plan pour le numérique à l'école » lancé sous le précédent quinquennat**, abandonné par le gouvernement actuel, afin de permettre à chaque élève de disposer d'un support numérique pour profiter des contenus pédagogiques innovants. L'abandon de ce projet qui prévoyait l'équipement des élèves et la formation des enseignants, devait permettre le développement d'une offre souveraine en équipements et en applications car l'éducation n'est pas une marchandise comme les autres. Les choix de M. Blanquer ont conduit enseignants et familles à se jeter dans les bras des Gafam ;

**Lancer un grand plan d'investissement d'appui aux infrastructures numériques des universités** (réseau et datacenters) qui permettrait de mieux servir les enjeux de transformation numérique pour les activités pédagogiques et scientifiques des universités.

## Proposition 8

### Développer et valoriser l'engagement des jeunes par le service civique

Le service civique est une belle école de l'engagement, tout comme une formidable occasion de renouvellement pour les associations, nationales et locales, et les institutions publiques qui accueillent les volontaires. Il permet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire la possibilité de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général. Aujourd'hui, le service civique est devenu un marqueur générationnel phare pour les jeunes français : en 2019, ils étaient plus de 145 000 jeunes à s'y être engagés.

La crise sanitaire a mis en avant ce besoin d'engagement volontaire au service de l'intérêt général, notamment dans les domaines éducatifs, écologiques et solidaires.

Alors que le service civique est aujourd'hui menacé par le service national universel, nous faisons le choix de l'« accompagnement » des jeunes plutôt que de l'« encadrement ».

Nous proposons, grâce à une remobilisation des fonds du SNU, un renforcement de la qualité du service civique à travers un plan de 100 000 services civiques supplémentaires dans la transition écologique, la réussite éducative, sur les campus et dans le domaine de la solidarité.

## Proposition 9

### Mettre en place un revenu de base

La pauvreté n'est jamais un choix et elle est une indignité collective pour nos pays riches. Il est pourtant clairement établi désormais que les sociétés les plus heureuses sont aussi les moins inégalitaires, et que la lutte contre la pauvreté a un impact positif, tant pour ceux qui en sont les bénéficiaires directs que pour l'ensemble de la collectivité. La lutte contre la pauvreté a des impacts positifs multiples sur la santé, sur la réussite scolaire, sur la recherche d'emploi, sur le niveau de délinquance... Le bénéfice est individuel, mais il est aussi collectif.

19 départements de gauche ont dit depuis bientôt deux ans leur disponibilité pour expérimenter un revenu de base. **Le revenu de base est un revenu socle pour les personnes qui n'ont aucune ressource et se transforme en un complément de revenus accordé sous conditions de ressources pour les personnes qui travaillent.**

En octobre 2018, les groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont déposé une proposition de loi d'expérimentation, qui aurait dû être débattue à l'Assemblée nationale en janvier 2019 si la majorité En Marche ne s'y était pas opposée.

Afin d'amortir le choc social considérable de la crise, nous proposons de **mettre en œuvre dès à présent ce revenu de base** en simplifiant le système de prestations sociales grâce au remplacement de plusieurs dispositifs existants :

**Le revenu de base sera automatique** : aujourd'hui, on estime qu'un tiers des personnes qui pourraient bénéficier du RSA ne le demandent pas. En période de crise, l'automatisme est indispensable pour éviter que des Français tombent dans la grande pauvreté ;

**Le revenu de base sera ouvert aux 18-24 ans** : aujourd'hui, le RSA est ouvert à partir de 25 ans (sauf exceptions). Avec cette crise, les jeunes de moins de 25 ans risquent de connaître une précarité grandissante qu'il s'agit de faire reculer ;

**Le revenu de base sera versé de manière inconditionnelle** à ses bénéficiaires, dans le sens où il ne sera pas la contrepartie d'une recherche active d'emploi. Son montant de base sera celui du RSA, fixé actuellement à 550,93 euros par mois. Ce montant sera dégressif en fonction des revenus, pour ne pas constituer une désincitation au travail.

## Proposition 10

### Lutter contre la précarité alimentaire

La crise sanitaire a rendu plus visibles que jamais les fractures de notre société et la dureté de la vie pour nombre de nos concitoyens. La faim a frappé plus encore au cœur de notre nation. **Les associations luttant contre la précarité alimentaire - Restos du Cœur, Secours populaire, banques alimentaires - ont constaté une augmentation de plus de 40 % du nombre de personnes servies par rapport à 2019.**

De nombreuses familles se retrouvent en situation de précarité, ayant perdu des revenus complémentaires et subissant des coûts supplémentaires suite à la fermeture des restaurants scolaires. Des enfants, pour lesquels le déjeuner de la cantine est au quotidien la condition pour manger à leur faim, ont manqué de nourriture. **Pour que le droit de manger à sa faim soit garanti, nous proposons :**

**La gratuité de la restauration scolaire** pour les familles les plus modestes jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ;

**Le financement de bons alimentaires, privilégiant les circuits courts**, à hauteur de 150 millions d'euros pour les personnes les plus fragiles, notamment les étudiants et les apprentis boursiers ;

**La création d'un fonds de soutien de 100 millions d'euros** à destination des associations d'aide alimentaire pour leur permettre de faire face aux conséquences de la crise ;

**Porter à 85 % du SMIC les pensions agricoles minimales** : votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, bloquée par le gouvernement au Sénat, cette mesure de justice repoussée à plusieurs reprises doit être prise sans délai.

## Proposition 11

### Garantir le droit à un logement digne

Au cours des trente dernières années, le poids des dépenses de logement dans le budget des ménages s'est accru de façon considérable, singulièrement pour les locataires qui, en temps ordinaire, y consacrent en moyenne 14 % de leur budget annuel, avec des pics dans certaines zones métropolitaines. La crise a encore aggravé la situation.

La France n'a pas créé de fonds d'urgence pendant la crise sanitaire, ni instauré de moratoire sur les loyers, comme certains pays voisins ; pourtant, les incidents de paiement de loyer ont explosé, en particulier dans les départements où la crise a frappé durement les plus modestes, affectés par la hausse de leurs dépenses ou la perte des petits boulots, et cela dans le parc de logements privé comme dans le parc public. Le risque de chômage de longue durée ou de perte d'emploi laisse craindre pour les mois à venir une aggravation de la situation à laquelle il est impératif de répondre.

En la matière, il convient de multiplier les initiatives. Ces dernières pouvant d'ailleurs contribuer à remettre en question la bulle immobilière qui caractérise notre pays.

Pour desserrer la contrainte financière liée au logement des ménages modestes, **nous proposons de :**

#### Généraliser l'encadrement des loyers pour une période d'un an ;

**Instaurer une « année blanche » en matière d'expulsion**, en prolongeant la trêve hivernale jusqu'en octobre 2020 ;

**Créer un « fonds national d'aide au paiement des loyers et charges »** doté de 200 millions d'euros, **ou abonder les fonds de solidarité logement** départementaux à hauteur de 350 millions d'euros (200 millions via l'État et 150 millions via Action logement) ;

**Revaloriser le barème des APL** au regard de l'indice de référence des loyers et de l'inflation et lutter contre le non recours en renforçant les moyens dédiés à l'accompagnement. Nous proposons également de rétablir l'APL accession, supprimée par le gouvernement, pour soutenir les propriétaires modestes.

Reporter **les échéances mensuelles pour les accédants à la propriété**. Ce report sera demandé aux établissements de crédit pour les ménages justifiant d'un changement de situation financière. Nous proposons également de rendre effectif le changement d'assurance emprunteur tel qu'adopté dans le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique. Le changement d'assurance emprunteur peut permettre à un ménage d'économiser jusqu'à 20 000 euros sur la durée d'un prêt immobilier.

**Lancer un programme « logements sécurisés et solidaires »**. Inspiré de l'expérimentation engagée le 18 mai dernier par la ville de Lisbonne, nous proposons de lancer un programme permettant de louer aux familles modestes les logements disponibles suite à la baisse programmée des locations saisonnières. Ces logements seront proposés à des conditions plus favorables aux locataires, la puissance publique subventionnant la différence de prix pour les propriétaires. L'objectif national est fixé à 5 000 logements d'ici septembre, par appel d'offre pour un montant d'environ 30 millions d'euros.

## Proposition 12

### Limiter les frais bancaires pour les personnes fragiles financièrement le temps de la crise

Chaque année les frais pour incident de paiement coûtent en moyenne 296 euros par an aux Français qui sont dans des situations financières difficiles, et pour un cinquième d'entre eux, c'est 500 euros par an ! En revanche, ils sont très avantageux pour les banques puisqu'ils représentent une manne financière ayant généré 6,5 milliards d'euros pour les banques de détail en 2016.

Nous proposons de limiter les frais bancaires, non seulement pour les Français les plus fragiles, mais également pour tous les Français qui subissent une perte de revenu temporaire en raison de la crise. Pour tous ces Français, les prélèvements directs des banques risquent d'aggraver leurs difficultés financières et de compromettre les possibilités de sortie de ces difficultés.

**Pour les personnes disposant de faibles revenus, nous proposons le plafonnement des commissions et des frais bancaires à un montant inférieur au tiers du plafond précédent**, ainsi qu'une obligation de proposition, par les établissements de crédit, d'une offre spécifique permettant les limiter les frais supportés en cas d'incident bancaire ;

**Pour les personnes frappées par le recours au chômage partiel, ou ayant été contraintes de faire appel au fonds de soutien mis en place par le gouvernement, et pour les personnes au RSA, nous proposons l'exonération de frais bancaires** durant la période de l'état d'urgence sanitaire et durant les trois mois suivants. Ces personnes bénéficieront également, pendant au moins trois années, du statut de personne en situation de fragilité bancaire, ce qui les aidera à reconstituer des réserves financières au sortir de cette crise.

## Proposition 13

### Gratuité des masques partout et pour tous

Depuis le 11 mai, le port du masque fait partie de notre vie. Il est obligatoire dans de nombreuses situations et constitue un outil essentiel dans la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas décidé de distribuer gratuitement ces masques, contrairement à ce que font de très nombreuses collectivités territoriales. Il a seulement encadré les prix, mais à des niveaux dix fois supérieurs à ceux qui étaient pratiqués avant la crise. **En février, on pouvait trouver une boîte de 50 masques pour moins de 4 euros ; désormais, on doit déboursier près de 50 euros pour le même nombre de masques !**

Selon l'UFC Que Choisir, à raison de 3 masques par jour, le budget masques pour une famille de 4 personnes peut représenter plus de 300 euros par mois ! Nous ne pouvons laisser perdurer des situations où l'accès aux masques, leur renouvellement et leur bon usage, sont fonction du lieu où l'on vit, ou des finances de chacun.

**Afin d'éviter un rebond épidémique et de protéger les Français les plus précaires, nous proposons la gratuité des masques, partout et pour tous !**

## Proposition 14

### Revaloriser les rémunérations des Premiers de tranchée

**La crise a mis en première ligne les plus modestes des travailleurs dont l'utilité sociale s'est révélée au grand jour.** De quoi et de qui n'a-t-on pas pu se passer dans cette période ? Des infirmières et des aides-soignants, des caissières, des éboueurs ou des livreurs... Leur engagement a permis au pays de tenir debout.

Les applaudir à 20h ou leur distribuer des médailles est une reconnaissance du cœur, elle doit conduire à reconsidérer durablement la hiérarchie de nos valeurs et de nos priorités. Les primes accordées à nombre de ces travailleurs sont un premier pas, une politique de rémunération plus active doit permettre d'inscrire cette reconnaissance dans la durée. Personne ne doute que, que la priorité doit aller au sauvetage des entreprises et au maintien dans l'emploi, mais un débat plus structurel doit s'ouvrir avec les partenaires sociaux sur le partage de la valeur ajoutée et la reconnaissance. Ainsi, nous proposons d'engager sans délai :

**Une conférence nationale sur l'utilité sociale, le partage de la valeur et les rémunérations** qui posera notamment la question de la hiérarchie des salaires et des rémunérations par branche, du partage de la valeur ajoutée et de la limitation des écarts de rémunération dans les entreprises ;

**Une négociation nationale interprofessionnelle sur le SMIC et le point d'indice dans la fonction publique** après plus de dix ans de perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires;

**Une conférence sociale sur la prévention et la prise en compte de la pénibilité** ; le sujet risque, en effet, de demeurer trop longtemps orphelin avec la suspension ou l'abandon de la réforme sur les retraites. Cette conférence devra avoir une attention particulière portée aux carrières des femmes.

## Proposition 15

### L'Hôpital et les EHPAD : priorités nationales

La crise de l'hôpital précède la pandémie, après deux décennies durant lesquelles l'hôpital public et les personnels soignants ont consenti des efforts considérables. Le diagnostic est désormais connu, nous avons atteint un point de rupture qui appelle des mesures d'urgence et des réformes structurelles.

Après trois mois d'un dévouement qui a forcé l'admiration des Français, le Ségur de la santé doit apporter d'ici l'été les réponses urgentes aux attentes des personnels de santé et à travers eux des Françaises et des Français attachés à leur service public. En octobre 2019, alors que la grève des hôpitaux durait depuis déjà 18 mois, les parlementaires socialistes avaient proposé un plan d'urgence dont les principales mesures demeurent d'actualité :

**Investir massivement dans l'hôpital** et reprendre 10 Mds € de dette pour porter le niveau annuel d'investissement à au moins 6 Milliards par an. Il est également nécessaire d'investir sans délai dans les projets sans cesse reportés des centres hospitalier, l'essentiel des grands projets des CHU (Hôpital Nord, Nantes...) consommant, en effet, l'essentiel de l'enveloppe budgétaire.

**Augmenter la rémunération des soignants** pour faire converger les traitements vers les niveaux moyens pratiqués dans les pays de l'OCDE ; Les personnels soignants demandaient une augmentation mensuelle de 300 euros ; c'est une demande légitime au regard de la modération salariale imposée depuis plusieurs années et des conditions de travail. C'est un objectif atteignable dans le cadre d'un plan de rattrapage pluriannuel. C'est un objectif impératif pour rétablir l'attractivité de ces métiers dont nous avons toutes et tous éminemment besoin ;

**Mettre fin aux réductions de personnels dans les hôpitaux et prendre des engagements clairs et chiffrés en terme de créations de postes et de nombre de soignant au lit du malade.** Nous proposons de renoncer au ration 1/15 (ratio d'un infirmier et d'un aide-soignant pour 15 malades), aberrant et destructeur, afin de tenir compte des réalités sanitaires et humaines dans chaque établissement dans le cadre des dialogues de gestion avec les Agences régionales de santé. Dans l'immédiat, nous proposons d'appliquer une règle simple : « zéro suppression de poste au lit du malade ».

**Financer les services d'urgences sur la base d'indicateurs de précarité.** Aujourd'hui, les services d'urgences sont financés sur la base d'indicateurs démographiques. Plus un service d'urgence rayonne sur une population importante, plus il reçoit de moyens de la part de la Sécurité sociale. Néanmoins, la précarité des territoires est à l'origine de surcoûts pour les urgences: interventions d'assistantes sociales, problèmes de compréhension, difficultés de paiement, absences de solutions d'hébergement à la sortie de l'hôpital... C'est particulièrement nécessaire dans des départements comme la Seine-Saint-Denis et la Guyane, plus exposés aux difficultés sociales et, par ailleurs tragiques déserts médicaux s'agissant de la médecine de ville.

**Réformer l'ODAM** : tous les engagements pris par le gouvernement doivent se retrouver en termes intelligibles dans l'ODAM. Aujourd'hui, aucune donnée ne permet aux parlementaires de répondre à des questions essentielles : avec l'ONDAM proposé les Français bénéficieront-ils de plus ou de moins de soins ? La charge de travail des professionnels de santé sera-t-elle accrue ou au contraire réduite ? Le niveau de rémunération des professionnels soignants sera-t-il amélioré et dans quelles proportions ? Le niveau de l'investissement dans l'équipement hospitalier sera-t-il suffisant pour répondre aux objectifs assignés aux soignants ?

Par ailleurs, le Ségur devra répondre à des enjeux structurels comme la question de la tarification, de la gouvernance de l'hôpital, de l'organisation territoriale de la santé, de l'inscription de l'hôpital dans son environnement... Des propositions en ce sens seront formulées à l'automne dans le cadre du PLFSS.

La crise du Covid-19 a été un séisme sur le plan anthropologique dans notre rapport à la vieillesse et a souligné une fois encore l'urgence à prendre des mesures en faveur de l'autonomie et des personnes âgées, alors que la grande loi annoncée pour décembre dernier n'a pas été présentée au Parlement comme le gouvernement s'y était engagé.

Un nouveau calendrier a été présenté et le gouvernement a annoncé la création d'un cinquième risque ou d'une cinquième branche. Nous réitérons les propositions formulées à l'occasion des débats sur la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 :

**Augmenter les rémunérations des personnels des EHPAD et des aides à domicile** : dans un premier temps oubliés par le gouvernement, les personnels des EHPAD et les aides à domicile se sont vus promettre une prime exceptionnelle. La mise en oeuvre de cette mesure rencontre plusieurs difficultés sur le terrain. Nous proposons de rendre vraiment effective cette promesse mais aussi de revaloriser durablement les salaires de ces personnels.

**Lancer un grand plan de recrutement dans les EHPAD** : nous proposons de lancer dès à présent un plan de recrutement dans les EHPAD afin d'augmenter de 25% le taux d'encadrement d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires auprès des personnes âgées.

**Rénover les EHPAD et les résidences autonomie** : Afin d'améliorer les conditions de vie des patients et les conditions de travail des personnels, nous proposons de lancer dès cette année un plan de rénovation de 3 milliards d'euros sur 10 ans pour les EHPAD et les résidences autonomie.



## Proposition 16

### Créer 250 000 emplois aidés dans les secteurs en première ligne pendant la crise sanitaire et dans les associations

La suppression des emplois aidés a constitué une catastrophe pour de nombreuses associations durablement fragiles, mais aussi pour les collectivités locales et de nombreux EHPAD ; elle a aussi été un désastre humain pour de nombreuses personnes pour lesquelles ces dispositifs constituaient un tremplin vers l'emploi durable.

Afin de soutenir les associations et les collectivités déjà fragiles et de préserver l'emploi sur des territoires qui vont être durablement affectés par la crise, **nous proposons de créer 250 000 emplois aidés d'ici la fin de l'année dans des activités d'utilité sociale et d'intérêt général :**

Ces emplois aidés seront particulièrement créés dans les quartiers prioritaires de la ville, les métiers de l'accompagnement des personnes, du lien social et de la proximité qui étaient en première ligne pendant la crise sanitaire ainsi que dans toutes les activités relevant du champ de l'intérêt général telles que définies à l'article 200 du Code général des impôts ;

Ce dispositif se traduirait par l'octroi d'une aide à l'emploi dégressive sur une durée maximum de 3 ans selon les modalités suivantes : 80% du SMIC la première année, 60% la seconde année et 40% la dernière année.

## Proposition 17

### Créer un fonds d'indemnisation des victimes du Covid-19

Le ministre de la Santé et des Solidarités a d'ores et déjà évoqué le fait que les soignants contaminés par le Covid-19 seraient systématiquement et automatiquement reconnus en maladie professionnelle. C'est indispensable mais insuffisant.

Nos soignants, mais aussi l'ensemble des personnes les plus exposées au virus (travailleurs en contact avec le public, bénévoles de terrain, résidents d'EHPAD...), ainsi que leurs proches, ont pu être contaminés malgré toutes les précautions sanitaires imaginables. Si, bien heureusement, beaucoup ont guéri de formes moins graves de la maladie, d'autres ont passé des jours voire des semaines entières en réanimation, porteront des séquelles durables ou sont décédés des suites du Covid-19.

Or, pour toutes ces personnes, la démarche de reconnaissance de maladie professionnelle est soit inadaptée soit particulièrement compliquée du fait de la disparité de fonctionnement des différents régimes sociaux.

Nous proposons d'instaurer un fonds dédié à l'indemnisation des victimes du Covid-19 et de leurs ayants droit. Il s'agit, à travers cette indemnisation exceptionnelle, de reconnaître les responsabilités de l'État dans la crise sanitaire actuelle. En effet, certaines fautes manifestes, telles que l'absence d'un plan de gestion, les pénuries de matériel médical et de protection sanitaire, ainsi que la communication erratique du gouvernement sur la question du port du masque, justifient l'indemnisation des victimes au titre de la solidarité nationale. Seroit ainsi concerné l'indemnisation de toutes les victimes graves de cette pandémie, sans distinction :

Les soignants, les travailleurs du médico-social, les forces de l'ordre, les pompiers, etc ;

L'ensemble des travailleurs en contact régulier avec le public : les caissiers, les éboueurs, les postiers, les taxis, les VTC, les livreurs, etc. ;

Les bénévoles venus volontairement prêter main-forte à des services hospitaliers mais aussi les bénévoles assurant le ravitaillement des plus démunis ;

Les personnes âgées particulièrement exposées, notamment les résidents des maisons de retraite ;

Et, enfin, les victimes « environnementales » contaminées au sein de leur propre famille par des travailleurs ou des bénévoles exposés, porteurs du virus sans le savoir.

## II. AUX TERRITOIRES, LA PREMIÈRE LIGNE DU REBOND ÉCOLOGIQUE



## Proposition 18

### Lancer un « plan de rebond territorial » en soutenant les collectivités territoriales

Tandis que l'État peinait à fournir des consignes claires et constantes, des tests à la population, des masques aux personnels mobilisés et des moyens à l'hôpital public, les collectivités et les élus locaux ont été à la manœuvre sur les territoires pour assurer, grâce aux agents publics territoriaux, la continuité des services publics locaux essentiels et mettre sur pied des mesures d'urgence exceptionnelles avec une réactivité inégalée.

**Les collectivités par leur capacité à mettre en œuvre rapidement et efficacement des politiques publiques ont été indispensables dans la gestion de cette crise. Elles seront tout autant indispensables au rebond de notre économie.**

Néanmoins, les collectivités territoriales vont subir dans les semaines et mois à venir, un choc financier très important, sous la forme d'un « effet ciseaux », en raison d'une baisse de leurs recettes et d'une hausse simultanée de leurs dépenses. C'est pourquoi **nous proposons un plan de rebond territorial pour épauler financièrement les collectivités territoriales et leurs groupements dès cette année afin de leur permettre de construire des réponses à la crise.**

Nous proposons ainsi de :

**Mettre fin aux contrats dits de « Cahors »** qui limitent à +1,2% l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement lesquelles sont et seront fortement sollicitées dans les mois à venir ;

**Suspendre la réforme de la fiscalité locale** qui doit notamment compenser la suppression de la taxe d'habitation. Cette réforme complexe dans sa mise en œuvre inquiète les collectivités territoriales qui ont besoin de stabilité et de visibilité dans la période ;

**Surseoir à la suppression des impôts de production qui bénéficient aux collectivités locales** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), contribution foncière sur les entreprises (CFE) et versement transport ;

**Mettre en place un fonds de soutien aux collectivités les plus en difficulté d'un montant de 5 milliards d'euros.** Les chutes de recette des collectivités sont évaluées à 7,5 milliards en 2020 et à plus de 10 milliards en 2021. Certaines collectivités seront pénalisées plus que d'autres du fait de la nature de certaines de leurs recettes ou de la dynamique de leurs dépenses, comme par exemple les départements, les communes touristiques ou les collectivités d'outre-mer. Ce fonds sera composé d'une enveloppe visant à compenser les pertes de recettes fiscales (dont l'intégralité de pertes d'octroi de mer pour les collectivités ultra marines), domaniales et tarifaires de toutes les catégories des collectivités, d'une enveloppe visant à compenser l'augmentation des dépenses liées à la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

**Verser de manière anticipée certaines ressources aux collectivités.** Pour limiter les difficultés de paiement des collectivités, plusieurs mesures d'urgence doivent être prolongées, comme les avances de dotation globale de fonctionnement, de dotations de péréquation ou de douzièmes de fiscalité. Le FCTVA pourra également être versé par anticipation.

**Assouplir les règles budgétaires et comptables des collectivités** : contrairement à l'État, les collectivités sont obligées de respecter un principe d'équilibre budgétaire. Elles ne peuvent recourir à l'emprunt que pour financer leurs investissements. À situation extraordinaire, règles comptables extraordinaires, nous proposons la comptabilisation distincte des dépenses exceptionnelles liées à la lutte contre l'épidémie et à ses conséquences, un étalement de ces dépenses et une possibilité de les financer par l'emprunt.

## Proposition 19

### Lancer un appel à projet « résilience et reconstruction écologique »

Il ne peut y avoir de relance économique efficace et durable sans investissement public, notamment local.

Les collectivités territoriales et leurs groupements portent 70 % du total de l'investissement public civil. **Or, la dynamique de l'investissement public local a été compromise cette année, d'une part par le renouvellement général des équipes et le report du second tour des élections municipales, et d'autre part par la crise sanitaire elle-même qui a conduit à une hausse des dépenses d'un côté et la perte de recettes de l'autre.**

Nous devons soutenir l'investissement public local. Les collectivités territoriales ont déjà prouvé leur capacité à faire face à la crise sanitaire et à engager la transition écologique de leurs territoires. C'est pourquoi **nous proposons de lancer un appel à projet national à destination des collectivités territoriales de 50 milliards d'euros dédié aux investissements de résilience et de reconstruction écologique.**

Ainsi, cet appel à projet pourrait porter sur des dépenses de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des établissements scolaires, sociaux et médicaux sociaux ; de l'investissement dans les espaces naturels pour permettre de préserver davantage notre biodiversité et de soutenir des espaces essentiels à l'attractivité (éco)touristique de nos territoires, des opérations d'agroforesterie pour relocaliser la biodiversité, de la rénovation thermique des bâtiments publics, du maintien et de l'adaptation des commerces de proximité notamment en milieu rural, du traitement des déchets, du déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques, de développement des énergies renouvelables, des circuits courts, de traitement des déchets, de développement des mobilités douces, du fret ferroviaire et fluvial...

Outre les dispositifs annoncés au plan européen, le financement de cet appel à projets pourrait reposer sur le lancement d'un emprunt national directement auprès des Français. La dette française est aujourd'hui détenue à 60% par l'étranger, tandis que l'épargne des Français est l'une des plus élevée au monde avec 5 300Mds€ de réserve d'épargne. Cet emprunt auprès des particuliers serait adossé aux obligations assimilables du Trésor (OAT) émises par le Trésor et paierait aux souscripteurs (sans plafond de souscription) un intérêt annuel fixe sur dix ans, avec une prime de remboursement in fine. Le dispositif serait défiscalisé. Cet emprunt se fixerait l'objectif d'une première souscription de 60 milliards.

## Proposition 20

### Garantir des conditions de concurrence équitables et un respect des normes sanitaires et environnementales dans le cadre des marchés publics

Trop souvent, dans le cadre d'une passation d'un marché public, nos entreprises ou nos produits se retrouvent en concurrence avec des entreprises ou des produits de pays hors Union européenne qui ne respectent pas toujours les normes que nous nous imposons, notamment dans le domaine sanitaire ou environnemental.

La directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux vise notamment à répondre à cette situation, en contraignant les soumissionnaires et produits de pays hors UE à respecter de manière identique ou équivalente les normes de l'UE et en assurant une réciprocité pour les entreprises européennes dans l'accès aux marchés étrangers.

Force est de constater que la mise en application effective dans notre pays des dispositions de cette directive est loin d'être systématiquement assurée, en raison de leur méconnaissance par les acheteurs publics.

Aussi, il paraît urgent et nécessaire que les services du ministère de l'Économie et des Finances fassent connaître ces dispositions auprès des acheteurs publics, sous forme d'outils pratiques, d'assistance à la rédaction et au dépouillement des appels d'offre publics, de formation, d'assistance juridique et de toute autre modalité d'accompagnement.

## Proposition 21

### Lancer le programme « Action cœur de village »

Le gouvernement a lancé en 2018 un programme intitulé « Action cœur de ville », afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de renforcer leur rôle de moteur dans leur bassin de vie.

Ce programme, comme le propose l'Association des maires ruraux de France, est à reprendre pour des territoires qui souffrent aujourd'hui d'un manque d'attractivité et de soutien des pouvoirs publics, malgré certains dispositifs qui les ciblent. Ces territoires sont les zones rurales qui comptent très majoritairement des villages.

Le programme « Action cœur de village » permettra de favoriser, sur le territoire des 1 000 villages retenus, le développement d'équipements et d'infrastructures permettant l'implantation de commerces et de services publics, et d'en faire des territoires moteurs en matière de transition écologique.

Ce programme peut être mis en œuvre dans le cadre du collectif budgétaire du mois de juin.

En attendant sa montée en puissance, il est nécessaire de permettre aux 4 074 communes qui seront exclues du dispositif de zone de revitalisation rurale au 1er juillet 2020 de continuer à bénéficier de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2020.

## Proposition 22

### Accompagner les collectivités, notamment ultra-marines, dans la gestion durable de l'eau

Soucieuses de préserver l'environnement et les ressources en eau, les collectivités territoriales, et particulièrement les intercommunalités, mènent des politiques publiques ambitieuses pour la gestion durable de l'eau. Le rythme de renouvellement du réseau d'eau potable reste néanmoins insuffisant.

La conséquence, c'est que le rendement moyen national du réseau d'eau potable est de 80 % : pour 5 litres d'eau injectés dans le réseau, 1 litre est perdu. Cette fragilité est aggravée en secteur rural du fait d'un habitat dispersé et de coûts de maintenance et de rénovation très élevés.

À l'issue des Assises de l'eau, le gouvernement s'est fixé l'objectif de faire aboutir au moins 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022 et 100 d'ici 2027. Ces PTGE sont importants pour améliorer la résilience des territoires face aux changements climatiques. Nous proposons d'accélérer la mise en œuvre des PTGE avec un objectif de 100 PTGE dès 2022.

Nous proposons d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre de ces PTGE, en incitant à la mise en place systématique de plans de prévention des fuites et en lançant un grand plan d'investissement dans la gestion durable de l'eau qui aura trois priorités :

- 1 - La rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable en secteur rural ;
- 2 - La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable face au stress des épisodes de sécheresse ;
- 3 - La réfection du réseau d'eau en outre-mer et notamment en Guadeloupe.

## Proposition 23

### Créer un « chèque rebond local » de 300 à 700 euros pour une relance durable et locale de l'économie

Après deux mois de confinement et une crise économique et sociale d'une ampleur historique, **nous sommes placés face à un triple défi** :

Soutenir le pouvoir d'achat amputé par la crise de ceux qui ont les revenus les plus modestes (l'OFCE estime que les salariés en chômage partiel ont perdu en moyenne 410 euros sur deux mois) ;

Réorienter vers la consommation et l'investissement l'épargne que les ménages ont constituée pendant la période de confinement et qui atteint 55 milliards selon l'OFCE, soit 2,5 points de PIB ;

Orienter la consommation vers les secteurs dont l'activité a été la plus impactée comme les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs ou de la culture.

Afin de répondre à ce triple défi, **nous proposons de créer un « chèque rebond » (sous forme de titre spécial de paiement), outil de relance triplement solidaire, au service du pouvoir d'achat, de l'économie locale et de la préservation de l'environnement.**

Ils permettront, en effet, à la fois de cibler des publics bénéficiaires, de flécher les dépenses vers des secteurs sélectionnés et, dans l'hypothèse d'un cofinancement par les collectivités territoriales sur la base du volontariat auquel de nombreuses collectivités sont prêtes, les territoires concernés sur le mode des monnaies locales.

Ils profiteront rapidement à l'économie puisque leur validité serait limitée à six mois. De plus, l'expérience acquise montre que, pour un montant alloué, la dépense générée est systématiquement supérieure auprès des commerçants. Ce dispositif a donc un effet multiplicateur.

D'un montant de 300 euros à 700 euros sous condition de ressources, ce « chèque rebond » pourrait être versé, via l'administration fiscale, dès le mois de juin aux foyers ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 15 000 euros, soit 14,3 millions de foyers.

Seraient également bénéficiaires de ce chèque, les 4,2 millions de Français bénéficiaires d'un des minima sociaux, ils seraient bénéficiaires du chèque dont la valeur est la plus haute.

**Seraient ainsi concernés par ce « chèque rebond solidaire » les commerces de proximité, de restauration, de loisirs, de culture, de tourisme ainsi que les producteurs agricoles en vente directe et la consommation responsable.**

## Proposition 24

### Mettre en place un « livret d'épargne pour la transition locale »

Nous proposons de créer un nouveau produit d'épargne pour les Français : il s'agirait d'un produit porté par les établissements bancaires, avec un taux faible ( bénéficiant d'une légère bonification par l'État) qui servirait à financer et porter des projets locaux à fort impact social et environnemental (contrairement au livret A, celui-ci pourrait financer des associations) et qui seraient décidés au niveau local via un processus de gestion participative porté par les collectivités territoriales. Ce dispositif aurait un triple avantage : mobilisation de l'épargne, financement de la transition et création d'emplois non délocalisables.

## Proposition 25

### Accompagner 1 000 projets citoyens de production d'énergie renouvelable

L'appropriation locale des énergies renouvelables est une condition essentielle à la massification de leur développement. Plusieurs pays européens, à l'instar de l'Allemagne, des Pays-Bas ou encore de la Grèce, ont fait du développement des projets locaux de production d'énergie renouvelable une priorité pour produire une énergie verte, locale, au bénéfice du territoire.

Une étude française récente d'*Energie partagée* (décembre 2019), soutenue par l'ADEME, évalue ainsi que les projets citoyens sont 2 à 3 fois plus rentables pour le territoire que les projets privés. Ils génèrent des revenus locaux bien supérieurs aux projets classiques notamment par le biais de l'investissement citoyen et du recours à des prestataires locaux. Pour 1 euro investi, 2,5 euros profitent au territoire. La France doit rattraper ce retard.

C'est pourquoi nous proposons d'amplifier l'émergence de projets d'énergie renouvelable portés par des citoyens et des collectivités territoriales, notamment à travers :

L'inscription dans la loi d'un objectif de 15 % d'installations d'énergie renouvelable contrôlées par les citoyens et les collectivités territoriales à horizon 2030 ;

Le rehaussement des seuils à partir desquels les installations d'énergie renouvelable sont soumises à appel d'offre afin de favoriser le déploiement de nouveaux projets locaux ;

L'inscription d'une obligation d'engagement de longue durée et de gouvernance partagée pour tout acteur souhaitant bénéficier du « bonus participatif » (qui octroie un soutien public additionnel au porteur de projet si celui-ci s'engage à respecter des seuils en matière de financement participatif) ;

La suppression des dispositions de la loi PACTE votée par la majorité actuelle qui a restreint la participation des collectivités territoriales aux projets d'énergie renouvelable.

## Proposition 26

### Soutenir l'économie sociale et solidaire, pour l'innovation sociale et écologique sur nos territoires

Les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) pèsent près de 12% du PIB et représentent 2,4 millions de salariés (14% de l'emploi salarié privé). **Alors que la crise actuelle nous invite à refonder notre modèle économique de manière plus résiliente, plus solidaire et plus souveraine, ces entreprises ont prouvé leur capacité d'innovation.**

Depuis des dizaines d'années, elles ont su répondre aux questions de solidarité, de pauvreté et de cohésion sociale qui se sont posées dans les territoires sur lesquels elles sont implantées, souvent bien avant que l'État ne s'en préoccupe.

**Malheureusement, comme toutes les autres entreprises, elles ont vu leur activité stoppée, avec des incertitudes quant aux conditions de leur reprise et quant à leur situation financière.**

**C'est pourquoi nous proposons tout d'abord de doubler la contribution de l'État au budget du dispositif local d'accompagnement (DLA) réduit par le gouvernement depuis le début du quinquennat.**

Depuis sa création en 2002, le dispositif local d'accompagnement (DLA) est le premier dispositif d'accompagnement en France à destination des structures d'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il est ainsi proposé de porter cette contribution à hauteur de 32 millions d'euros par an, contre 8 millions actuellement. La revalorisation financière du dispositif pourra également être abondée par les collectivités territoriales.

Pour répondre aux innombrables défis auxquels nous sommes confrontés (déserts médicaux, vieillissement de la population, insertion par l'activité économique, etc.) les acteurs de l'ESS innovent en créant de nouveaux biens, de nouveaux services et de nouvelles méthodes au plus proche des besoins des territoires.

Cela implique pour eux des dépenses nouvelles, en matière d'investissement en matériels, d'équipements et de fonctionnement. Non-soumis à l'impôt sur les sociétés, les acteurs de l'ESS ne bénéficient toutefois pas du « crédit d'impôt recherche » ou d'un dispositif comparable.

**La capacité d'innovation des acteurs de l'ESS sera cruciale dans la crise économique et sociale que nous allons traverser. C'est pourquoi nous proposons dès à présent de créer un crédit d'impôt à l'innovation sociale (CIIS) pour les structures à but non lucratif, à l'image du crédit d'impôt innovation. Cette proposition prolongerait ainsi l'indispensable reconnaissance de l'innovation sociale entamée par la loi du 31 juillet 2014 votée par la majorité socialiste.**

## Proposition 27

### Prime climat : 10 ans pour en finir avec les passoires thermiques

L'épidémie de Covid-19 sonne comme un ultimatum écologique et social et nous place devant la nécessité de donner une dimension nouvelle à l'action publique. Face au changement climatique et à l'urgence sociale, il faut changer d'échelle.

Le bâtiment représente 43 % de la consommation d'énergie finale en France et compte pour près du quart des émissions de gaz à effet de serre. En 2017, les **Français ont consacré 1 683 euros en moyenne au chauffage de leur logement, une moyenne qui atteint 2 230 euros pour les ménages se chauffant exclusivement au fioul.**

**La rénovation énergétique des logements est donc un gisement majeur de bénéfices environnementaux, économiques et sociaux.**

**Nous proposons de créer immédiatement une « prime pour le climat » qui vise à investir 510 milliards d'euros en 30 ans, afin d'éliminer les passoires thermiques en 10 ans et de sortir 12 millions de personnes de la précarité énergétique.** La prime pour le climat sera également un gisement d'emplois durables pour toute la filière du bâtiment, un enjeu d'autant plus fort au regard des conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19.

La « prime pour le climat », c'est zéro avance de trésorerie pour les propriétaires au moment des travaux grâce à un préfinancement public couvrant jusqu'à 100 % des coûts de rénovation thermique et d'acquisition des équipements. Les travaux sont subventionnés en fonction des ressources des propriétaires et de la zone géographique **entre 20% et 50%, Le remboursement du reste à charge se fait seulement au moment de la revente ou à l'occasion d'un héritage, soit de quelques années à plusieurs décennies après les travaux.**

Tous les propriétaires occupants ou bailleurs ont accès à la prime. Les propriétaires n'auront rien à déboursier au moment des travaux, **la prime pour le climat est une avance dont le montant à rembourser sera calculé selon la situation sociale des propriétaires, en prenant en compte les disparités territoriales entre zones urbaines et rurales.**

Tous les propriétaires seront accompagnés par l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH), qui mandatera un assistant à maîtrise d'ouvrage et effectuera les paiements aux artisans et entreprises. Autant de simplifications pour les propriétaires.

Un dispositif bon pour le climat, bon pour l'emploi, bon pour le pouvoir d'achat.

## Proposition 28

### Créer une TVA circulaire pour donner une « seconde vie » aux produits

Le gouvernement a décidé de tripler le fonds destiné à financer une aide pour que les Français puissent réparer leur vélo (changement de chaîne, freins, pneus, dérailleurs...). **Alors que la réparation était un geste jusque-là oublié sur l'autel du tout jetable, cette aide rencontre un franc succès.**

Ce « boom » de la réparation de vélos doit nous conduire à mener une politique encore plus ambitieuse de lutte contre l'obsolescence programmée et en faveur de l'économie circulaire. De nombreux pays européens ont d'ores et déjà institué des taux réduits allant de 5 à 8% (Belgique, Suède, Luxembourg, Malte, Hollande, Pologne, Portugal et la Suède) sur les réparations.

C'est pourquoi **nous proposons d'instituer une TVA réduite à 5,5% aux activités de réparation et de réemploi et à la vente de biens d'occasion, de produits reconditionnés et éco-conçus, de matières recyclées et des produits qui en sont issus. Cette TVA réduite pourrait également être étendue à d'autres produits manufacturés issus de l'agriculture biologiques.**



## Proposition 29

### L'agroécologie pour une alimentation saine, durable et souveraine

La crise que nous traversons marque la fin d'un modèle agricole et alimentaire.

La fin d'un modèle qui, à travers la déforestation importation, peut contribuer à l'émergence de virus comme le Covid-19.

La fin d'un modèle qui nous rend dépendant de l'extérieur pour des biens aussi essentiels que la santé et l'alimentation.

Tout d'abord, **nous devons soutenir les filières les plus fragilisées par la crise**, dont les filières gastronomiques (viticulture, brasseurs, cidriculture, AOP, IGP...). **Nous proposons un fonds d'urgence de 100 millions d'euros pour abaisser le taux de TVA à 5,5 % et plafonner la marge sur un panel de références de produits alimentaires à haute valeur nutritionnelle.**

Ensuite, **nous proposons dès à présent de lancer un plan Autonomie en protéines végétales en mobilisant 20 millions d'euros supplémentaires destinés à la production de soja en France.** C'est une condition du rétablissement rapide de notre souveraineté agricole et alimentaire.

Afin de préparer l'agriculture de demain, qui préserve l'environnement tout en apportant à chacune et chacun les aliments de la meilleure des qualités pour notre santé, **nous proposons :**

L'inscription rapide à l'ordre du jour du Parlement d'une loi foncière et la création d'un **livret vert au service de la protection des terres agricoles et d'un renouvellement des générations ;**

Le **déploiement de la norme « Haute Valeur environnementale 3 »** pour une reconquête de notre marché intérieur et une accélération de l'agroécologique, par un **crédit d'impôt de 2 000 euros pour la certification de 30 000 exploitations.**

**D'engager un plan national d'agroforesterie** concerté avec la profession agricole et les collectivités locales permettant de relocaliser de la biodiversité.

## Proposition 30

### Développer les mobilités durables, une ambition pour l'emploi et pour la planète

Le 26 mai, le président de la République a annoncé un plan de 8 milliards d'euros pour soutenir l'industrie automobile. Ce plan était nécessaire. Bien que de nombreuses annonces restent à préciser, les aides à l'achat de véhicules hybrides et électriques, les projets de relocalisation de certaines productions ainsi que les efforts de recherche et investissement sur les filières du futur (batteries électriques, piles à hydrogène...) vont incontestablement dans la bonne direction.

Nous considérons cependant que les bonus retenus devraient être plus incitatifs. Ainsi, nous proposons que les bonus automobiles soient portés à des niveaux élevés jusqu'à la fin de l'année ; il est ainsi proposé de porter à 6 000 euros la prime véhicules électriques pour les entreprises et à 8 000 euros pour les particuliers. Les véhicules hybrides rechargeables bénéficieraient également d'un bonus de 4 000 euros.

Mais nous regrettons le manque de dimension contraignante à l'octroi de ces milliards d'euros d'aide publique sur les dimensions sociales et écologiques. L'annonce, ce 29 mai par Renault, de la suppression de 4 600 emplois et de la fermeture à minima du site de Choisy-le-Roi, ne manque pas d'interroger sur le décalage entre les déclarations d'intention et la réalité des faits. Or, s'il passe indubitablement par sa nécessaire reconversion, le sauvetage de notre industrie automobile ne saurait se réaliser au détriment de la préservation de l'emploi.

Nous doutons par ailleurs de la capacité du gouvernement à respecter son engagement de mettre fin à la vente de véhicules thermiques en 2040, alors que ceux-ci - et a fortiori les lourds SUV - ne sont pas discriminés. **Afin de réduire l'impact environnemental de la voiture et d'entamer la transition de la filière automobile sans la mettre en danger, nous proposons :**

**Le doublement du malus CO2** et l'intégration du poids des véhicules dans le calcul des malus afin de discriminer tout particulièrement les SUV ;

D'instaurer une **contribution exceptionnelle sur les véhicules de fonction** dont le nombre explose comme complément de rémunération qui représentent 50% des ventes de véhicules neufs ;

**La réduction du taux de TVA à 5,5%** pour les achats de voiture en copartage ;

**La création d'un leasing automobile** (aux meilleures normes environnementales) sous condition de ressource pour les ménages modestes, via les organismes de financement des constructeurs subventionnés par l'État.

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur avec la définition des plans de déplacements urbains et l'organisation des transports à l'échelle locale. Le vélo, comme régulièrement dans l'histoire au lendemain de crises majeures (guerre, crise de 1929, chocs pétroliers, grèves, attentats...), trouve une vigueur nouvelle. C'est un mode de déplacement économe, écologique et sain que nous devons développer. **Ainsi, afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique de mobilités durables, nous proposons :**

Immédiatement, **une aide d'urgence à « l'urbanisme tactique » pour les collectivités financièrement fragiles afin d'aménager des voies cyclables** (l'aménagement temporaire d'un kilomètre de voie cyclable est estimé à 50 000 euros), les pérenniser et favoriser un usage partagé des véhicules (autopartage, lignes de covoiturage, voies réservées...);

Dans les prochaines semaines, le **lancement d'expérimentations (villes pilotes) soutenues par l'ADEME pour tester des solutions de mobilités quotidiennes bas carbone** à l'instar des cars interurbains, d'une meilleure intégration du train dans les transports en communs, un renforcement de l'attractivité des transports en commun, la définition de politiques cyclables locales, politiques de promotion de la marche et du covoiturage, une réallocation de l'espace public pour limiter la place donnée à la voiture...

En complément, nous proposons de **rendre le forfait mobilité durable de 400 euros par an obligatoire et cumulable avec les remboursements de transports en commun**. Il est aujourd'hui seulement facultatif.

La crise sanitaire et le confinement ont démontré la grande capacité d'adaptation des entreprises françaises et des salariés en adoptant de manière massive et continue le télétravail. 61% des Français utilisent la voiture pour se rendre à leur travail ou leur lieu d'étude et les transports en commun dans les grandes villes sont saturés. **Cette crise doit être une opportunité de favoriser la pratique du télétravail et de développer la mobilité durables dans l'entreprise, pour cela nous proposons :**

**Réunir les partenaires sociaux afin de fixer un cadre précis à la pratique du télétravail.**

Des règles précises devront être définies pour éviter les dérives liées au surmenage (insister sur le droit à la déconnexion) et/ou aux logiques de surveillance systématiques de la part de l'employeur. Pour les entreprises et les métiers qui le permettent, des objectifs en matière de jours télétravaillés chaque semaine devront être fixés parce que le déplacement le plus écologique, c'est celui qu'on ne fait pas.

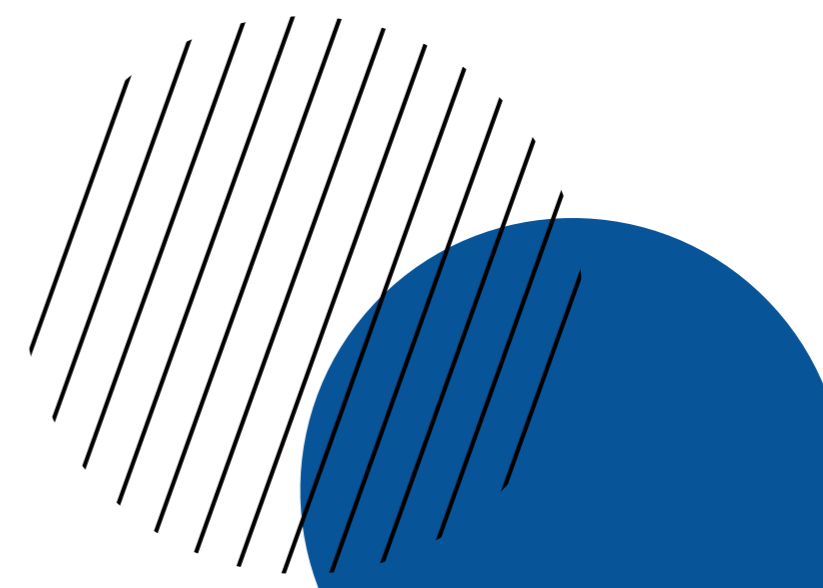
**Mettre en cohérence la fiscalité pour agir efficacement sur la décarbonation des déplacements liés au travail**, la fiscalité étant aujourd'hui trop incitative à l'utilisation individuelles de voitures puissantes dans le cadre professionnel. Le système actuel de remboursement des trajets professionnels avec indemnité kilométrique subventionne et légitime l'utilisation des véhicules lourds et puissants, fortement émetteurs. La transition des flottes d'entreprise vers des véhicules plus légers et moins carbonés (VAE, petits véhicules électriques) doit être incitée fiscalement, ainsi que l'installation dans les locaux de bornes de charge des voitures électriques.

**Enfin, nous proposons un plan de soutien massif aux infrastructures ferroviaires et fluviales afin de rénover ces réseaux et d'améliorer les conditions de transports, notamment de marchandises, qui sont plus vertueux sur ces modes.**

**Maintenir les investissements dans les petites lignes.** Les investissements prévus dans les petites lignes ferroviaires risquent d'être gelés du fait de la crise. Les recettes de l'AFTIF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) se fondent majoritairement sur la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (+ 380 millions d'euros entre 2019 et 2020), ou la taxe sur les billets d'avion (+ 230 millions d'euros entre 2019 et 2020). Or la crise sanitaire a gelé la majorité de la circulation automobile sur les autoroutes, fait baisser la consommation énergétique et a paralysé le secteur aérien. Si on ajoute à cela les 3 milliards d'euros de pertes de la SNCF entre 2019 (grèves des retraites) et 2020 (confinement), les financements des projets de grandes/petites lignes qui doivent respecter la règle d'or imposant un financement à l'équilibre de ce type d'infrastructure vont être largement remis en question. Nous proposons que l'État soit en mesure de compenser ses pertes pour tenir le calendrier des investissements.

**Donner les moyens à la SNCF de porter une ambition pour les trains de nuit.** La situation en France est préoccupante sur ce sujet. Les trains de nuit Paris-Briançon ont été supprimés pendant le confinement car « incompatibles avec les gestes barrières » alors que, partout en Europe, la totalité des trains de nuit sont de retour dès le 25 juin en Allemagne, Italie, Suisse, Belgique, Autriche... Avec des mesures barrières d'autant plus faciles à mettre en œuvre que ces trains sont à réservation obligatoire ! Nous proposons de multiplier ces trains de nuit sur le territoire, mais aussi avec nos partenaires européens. C'est une vraie alternative à l'aérien, économique et écologique.

**Relancer le fret ferroviaire Français.** Ces 20 dernières années, des centaines de gares de fret et d'embranchements ont été fermés et le nombre de cheminots travaillant à Fret SNCF est passé de 12 000 à 4 000. Afin d'enrayer cette dynamique et se fixer un objectif de 30% du transport de marchandises par le fret ferroviaire avant 2030, nous proposons de stopper la privatisation de Fret SNCF, de prélever 1 milliard par an sur les profits réalisés sur les sociétés d'autoroutes afin d'investir dans le développement des infrastructures de fret ferroviaire et d'accorder un bonus écolo aux entreprises réalisant 50 % de leur transport de marchandise par rail...



## Proposition 31

### Investir massivement dès aujourd'hui dans la recherche

Alors que la communauté scientifique a été pleinement mobilisée pendant la crise sanitaire, celle-ci a démontré à quel point la recherche et la production de connaissances sont essentielles pour répondre aux grands défis de la santé et du vivant. La recherche française souffre pourtant d'un désinvestissement chronique depuis 30 ans et les recrutements ont connu une baisse de 40% ces dernières années. Il est indispensable de lui donner dès aujourd'hui les moyens d'anticiper d'autres pandémies virales, trouver des alternatives aux traitements antibiotiques ou phytosanitaires, comprendre les dynamiques des écosystèmes biologique... Diffusées, ces connaissances permettront aussi à nos concitoyens de mieux comprendre la complexité de notre monde et réagir contre les rumeurs.

**C'est pourquoi nous proposons, dès 2020, 1 milliard d'euros supplémentaire pour l'ensemble du secteur de recherche :**

**Pour le financement des projets de recherche :** les modalités des appels à projet seront revues et adaptées pour permettre à tous les chercheurs d'y accéder rapidement, quelles que soient leurs disciplines;

**Pour le recrutement de doctorants et la revalorisation des chercheurs,** des chargés de recherche et des maîtres de conférences des universités, des agents de catégorie C (magasiniers, ITA, ITRF), des professeurs des universités et des directeurs de recherche, des ingénieurs et des techniciens;

**Pour l'investissement dans les infrastructures de recherche :** développement d'infrastructures nouvelles ou existantes (dans les secteurs scientifiques à fort enjeu incluant les sciences humaines et sociales), des équipements lourds, etc.

Nous ferons des propositions dans le cadre de la LPPR afin d'investir massivement à long terme dans la recherche.



# III. AUX ENTREPRISES, LA RECONQUÊTE ÉCONOMIQUE DE L'AVENIR

## Proposition 32

### Lancer un « plan de sauvetage » des très petites entreprises

Pour les très petites entreprises, artisans, commerçants et assimilés, les pertes d'exploitation ne pourront pas être durablement surmontées par des reports d'échéances fiscales et sociales ou des prêts qui, pour utiles qu'ils soient à court terme, poseront à beaucoup d'entrepreneurs la question de leur capacité à rembourser dans les délais prévus le prêt garanti par l'État.

Les 2,1 millions de TPE du secteur marchand représentent à elles seules 17% de la valeur ajoutée (176 milliards d'euros) et 15% des investissements (30 milliards d'euros) en France. Le sous-dimensionnement du fonds de solidarité se traduit par un niveau de subvention peu élevé (1 500 euros, avec une majoration possible de 2 000 euros), contre 9 000 à 15 000 euros en Allemagne ; et des critères d'accès très stricts (fermeture administrative ou perte de chiffre d'affaires de 70 % initialement, ramené à 50 % maintenant).

**Pour sauver nos très petites entreprises qui font vivre nos territoires et notre économie, nous proposons un plan de sauvetage :**

**Augmenter l'aide versée aux très petites entreprises** jusqu'à 7 500 euros et élargir l'accès au fonds de solidarité pour toutes les entreprises ayant connu une baisse du chiffre d'affaires supérieure à 30 % ;

**Faire contribuer les assureurs** au-delà des engagements déjà pris afin de répondre immédiatement aux besoins des TPE et PME. Nous proposons une contribution exceptionnelle dont le montant serait calibré au regard de la différence entre une moyenne de primes reçues par les assureurs et une moyenne de dommages versés. ;

**Proposer des dispositifs « sur-mesure » pour les secteurs les plus touchés de l'économie**, pour lesquels la perte d'attractivité ne paraît pas rattrapable. Le Danemark, par exemple, a mis en place un fonds de soutien spécifique pour le secteur de l'évènementiel, validé par la Commission européenne, qui prend en charge les pertes liées à l'annulation des manifestations de plus de 1 000 personnes.

## Proposition 33

### Mettre les gestionnaires de réseaux au service des petites et moyennes entreprises

**C'est pourquoi nous proposons de demander aux gestionnaires de réseaux qui connaissent sur plusieurs années leurs besoins d'investir dans de nouveaux projets.** Les gestionnaires de réseaux devront présenter dans un délai de 45 jours des projets d'investissements. L'État les aidera à accélérer le rythme de ces investissements et veillera à ce que les petites et moyennes entreprises soient effectivement mobilisées.

Très souvent, les gestionnaires de réseaux sont accompagnés dans leurs projets par les petites et moyennes entreprises (notamment de BTP) des territoires. **Ces entreprises ont rencontré d'importantes difficultés avec le confinement et ont besoin désormais de reprendre rapidement leur activité.**

**C'est pourquoi nous proposons de demander aux gestionnaires de réseaux qui connaissent sur plusieurs années leurs besoins d'investir dans de nouveaux projets.** Les gestionnaires de réseaux devront présenter dans un délai de 45 jours des projets d'investissements. L'État les aidera à accélérer le rythme de ces investissements et veillera à ce que les petites et moyennes entreprises soient effectivement mobilisées.

## Proposition 34

### Mettre en place un dispositif « Détendu de la tréso »

Les mesures prises par le gouvernement ont permis aux entreprises de surmonter pendant la période d'arrêt de leur activité les tensions sur leur trésorerie. Il n'en reste pas moins que c'est dans les phases de reprise que les besoins vont se faire le plus nettement sentir et risquent de fragiliser la santé des entreprises et leur capacité d'investissement.

C'est pourquoi nous proposons un dispositif « détendu de la tréso » afin de permettre le rebond de nombreuses petites et moyennes entreprises :

**Accorder un rang de créanciers privilégiés pour les PME.** Les PME sont le plus souvent les premières victimes économiques du placement de leurs clients en procédure collective : en cas de défaillance, les difficultés que la PME peut éprouver pour recouvrer ses créances fragilisent son bilan et peuvent gravement dégrader sa trésorerie. Pour pallier ce risque, ce dispositif vise à positionner les petites et moyennes entreprises à un rang élevé parmi les créanciers privilégiés définis par le Code de commerce lors des procédures de liquidation judiciaire ou dans le cadre des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire ;

**Assouplir les conditions de levée de l'interdiction d'accès aux marchés publics pour les entreprises placées en redressement judiciaire** alors même que leur redressement peut précisément dépendre de la réalisation de ce marché. En l'état actuel de la législation, les entreprises placées en redressement judiciaire sont exclues de la procédure de passation des marchés publics, sauf si elles justifient avoir été habilitées par le tribunal de commerce à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public. Le caractère restrictif de ces dispositions a pour effet d'écarter de l'accès aux marchés publics un nombre significatif d'entreprises traversant des difficultés souvent temporaires, situation qui pourrait se multiplier dans la crise. Or, l'obtention d'un marché public en de telles circonstances peut s'avérer décisive afin de poursuivre l'activité nécessaire au maintien des emplois et à l'apurement du passif. Dès lors, il est proposé d'assouplir le cadre restrictif en vigueur, en prévoyant que des entreprises en redressement judiciaire puissent accéder aux marchés publics dès lors qu'elles auront été habilitées pour ce faire par le tribunal de commerce.

## Proposition 35

### Mettre en place un dispositif « Reprends ma boîte »

**Étendre le principe de compensation des créances au bénéfice des PME.** L'article L.257 B du Livre des procédures fiscales dispose que le comptable public compétent peut affecter au paiement des impôts, droits, taxes, pénalités ou intérêts de retard dus par un redevable les remboursements, dégrèvements ou restitutions d'impôts, droits, taxes, pénalités ou intérêts de retard constatés au bénéfice de celui-ci. Cette compensation est purement fiscale (c'est-à-dire que seuls les produits fiscaux sont concernés à l'exclusion des amendes pénales, produits divers, redevances domaniales, droits de douanes, etc.) et est opérée à l'initiative de l'administration. Il s'agit de renforcer ce mécanisme de compensation en l'étendant aux créances non fiscales et en offrant la possibilité aux PME de s'en prévaloir directement devant le comptable public. Cette mesure est de nature à la fois à simplifier les relations financières entre les PME et les personnes publiques et à réduire les variations de trésorerie qui peuvent nuire au développement de leur activité.

**Sanctionner une entreprise donneuse d'ordres en cas de non-respect des délais de paiement** par le versement d'intérêts moratoires dont le montant est doublé et le caractère automatique renforcé. Les sanctions encourues par les entreprises donneuses d'ordre négligentes doivent être réajustées à la hausse afin d'assurer une protection effective des entreprises sous-traitantes. C'est pourquoi nous proposons de renforcer le caractère automatique du versement des pénalités et de doubler les sanctions financières encourues par les débiteurs – volontairement ou non – négligents.

**Recouvrer la TVA au moment du règlement de la facture** (d'après les encaissements) et non plus au moment de l'émission de la facture (d'après les débits). Les entreprises doivent déclarer et reverser le produit de la TVA à l'État, soit à compter de la date d'émission de la facture (paiement de la TVA d'après les débits), soit lors de l'encaissement du règlement de la facture (paiement de la TVA d'après les encaissements). En dehors de cas limitatifs, la TVA collectée par les entreprises est exigible au moment de la date d'émission de la facture. Or, celle-ci ne correspondant pas à son règlement, les entreprises sont parfois contraintes pour collecter la TVA de faire une avance sur trésorerie ou même un emprunt bancaire : un effort financier préjudiciable aux entreprises. Cette proposition, à coût neutre pour l'État, consiste à exiger systématiquement le paiement de la TVA d'après les encaissements, et non plus d'après les débits.

Chaque année, notre pays compte plus 15 000 cessions de PME et d'ETI représentant plus de 1,2 millions d'emplois, dont 450 000 pour les seules PME. Déjà difficile en période normale, la reprise d'entreprise le sera plus encore dans la crise alors que le nombre de cas pourraient fortement augmenter.

C'est pourquoi nous proposons un dispositif « reprends ma boîte » afin de faciliter la reprise d'entreprise.

**La première mesure consistera à créer un dispositif de suramortissement en faveur des reprises d'entreprises visant notamment les PME.** Le Premier ministre a annoncé le 20 septembre dernier l'instauration d'une mesure de suramortissement de 40% des investissements des PME dans les technologies d'avenir, ouverte sur une période de deux ans. Il s'agit d'étendre son périmètre aux investissements matériels et immatériels réalisés dans le cadre des reprises d'entreprises industrielles.

**Une seconde mesure consistera à réévaluer le plafond d'exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) dans le cadre de la cession totale ou partielle d'une petite ou moyenne entreprise** appartenant à une branche d'activité se caractérisant par une forte exposition à la concurrence internationale, la réalisation d'une part conséquente du chiffre d'affaires à l'export ou par un risque important de délocalisation. À ce titre, le plafond d'exonération de l'IS sera relevé de dix à vingt points pour les entreprises moyennes et de vingt à trente points pour les petites entreprises ; le tout sans toucher au plafond fixe de 7,5 millions d'euros.

## Proposition 36

### Conditionner les aides de l'État afin de préfigurer l'entreprise de demain : éthique, solidaire, écoresponsable

Avec un mécanisme de garantie bancaire pour assurer le financement des entreprises à hauteur de 300 milliards d'euros, un fonds de solidarité envers les petites entreprises, des dispositifs de report et de remise fiscales et sociales, des mesures de report de loyers et de factures, entre autres mécanismes, la puissance publique prend toute sa part de l'amortissement de cette crise historique.

Au regard de la gravité de la situation économique et de la mobilisation massive de la puissance publique, **nous proposons le conditionnement de toutes les aides de l'État à un comportement éthique des grandes entreprises :**

Non-versement de dividendes aussi longtemps que les entreprises bénéficieront d'aides mises en œuvre à l'occasion de la crise. Le gouvernement a demandé aux entreprises de ne pas verser des dividendes, nous proposons de l'inscrire dans la loi ;

Respect des enjeux environnementaux et à l'élaboration d'une stratégie ambitieuse de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et de la stratégie nationale bas carbone ;

Ni établissement dans un paradis fiscal, ni optimisation fiscale agressive s'apparentant à de la fraude fiscale ;

Modération dans les politiques salariales des cadres dirigeants ;

Optimisation des localisations des productions et de la sous-traitance en France.

**S'agissant plus particulièrement du secteur de la banque et de l'assurance**, le changement climatique représente une source d'instabilité de plus en plus importante aux niveaux local et mondial ; la crise du Covid-19 a pu à cet égard faire figure d'ultimatum et préfigurer les conséquences systémiques d'une crise climatique. De nombreuses banques centrales ont commencé ces dernières années, dans le cadre du Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System (NGFS), de se préoccuper des risques environnementaux, invitant les banques et les assurances à mesurer leur exposition. La BCE a fait un pas de plus le 20 mai dernier en annonçant qu'elle allait progressivement intégrer les risques climatiques dans la supervision des institutions financières.

Le refus de nombreuses assurances de prendre en charge les pertes d'exploitation liées à la pandémie a pu témoigner d'une forme d'impréparation face à la réalisation d'une catastrophe de grande ampleur aux conséquences économiques majeures. Il apparaît nécessaire de mesurer les risques environnementaux auxquels les banques et les assurances sont exposées et de renforcer les normes prudentielles en conséquence, en termes de fonds propres. Ce monitoring, ou « éco-stress test », doit permettre de préserver la stabilité du système financier face au risque climatique autant qu'encourager à une allocation des flux financiers vers les secteurs vertueux sur le plan environnemental.

## Proposition 37

### Protéger la base industrielle française et ses brevets des prédatations pour ne pas fragiliser un peu plus encore notre souveraineté

Les marchés boursiers ont connu une forte chute ces derniers mois. Dans ce contexte, les entreprises françaises cotées sont plus que jamais vulnérables face aux investisseurs étrangers, qu'ils soient des industriels concurrents, des investisseurs financiers ou des fonds dits « vautours ». **Le risque est donc une multiplication des offres publiques d'achat (OPA) hostiles à l'encontre de nos entreprises dans les semaines et mois prochains.**

Par ailleurs, l'épidémie fragilise la situation financière des entreprises qui, pour certaines, n'auront d'autres solutions que de céder des actifs à des acheteurs potentiels, souvent à des conditions tarifaires désavantageuses pour elles. Parmi ces actifs, figurent les brevets.

**Il y a donc urgence à protéger nos fleurons économiques alors que la crise a révélé notre affaiblissement économique et industriel dans plusieurs secteurs qui n'avaient pas été jugés suffisamment stratégiques :**

Aujourd'hui existe un régime d'autorisation préalable qui consiste à faire en sorte que tout achat, par des investisseurs étrangers, d'entreprises françaises, dites stratégiques, soit validé en amont par le ministre chargé de l'économie ;

Nous proposons d'étendre cette disposition existante à toutes les entreprises et aux brevets, et ce jusqu'à la fin de l'application de l'état d'urgence sanitaire augmentée d'une période de trois mois.

## Proposition 38

### Recapitaliser les entreprises par l'intervention de la puissance publique

En dépit des mesures prises par le gouvernement, les tensions sur les trésoreries, les fonds propres et le niveau d'endettement des entreprises vont être importantes après deux mois de perte d'exploitation. Les capacités de ces entreprises à dégager les liquidités nécessaires au remboursement des emprunts contractés durant la crise, à satisfaire à leurs échéances fiscales et sociales ou à investir pour l'avenir, seront très largement amoindries.

Les risques de faillite de moyennes et grandes entreprises seront donc durables, une intervention de la puissance publique en fonds propres doit être envisagée. **Nous proposons la constitution d'un pôle public d'investisseurs (APE, BPI, CDC, régions...) gestionnaires de fonds dédiés à la recapitalisation urgente des entreprises.** Les régions devront avoir une place de chef de file compte tenu de leur connaissance du tissu économique. Avec deux outils principaux :

Un fonds d'investissement de rebond de 50 milliards (la moitié de celui mis en place en Allemagne). Il s'agirait d'interventions ponctuelles en fonds propres, quasi-fonds propres et obligations convertibles... Les participations auraient vocation à n'être que temporaires. **L'entrée au capital impliquerait des contreparties en termes de distribution de dividendes, de niveau de rémunération des dirigeants, d'engagement dans la transition écologique et de loyauté fiscale ;**

**Un fonds de retournement de 3 milliards** : les suites de la crise de 2008 ont apporté la démonstration de la pertinence des fonds de retournement. Un tel fonds, servant des objectifs de consolidation de secteurs stratégiques et de politique industrielle, est particulièrement nécessaire dans la période qui s'ouvre pour défendre la base économique française.

## Proposition 39

### Inaugurer un nouvel esprit d'entreprise

Il faut sortir des dilemmes appauvris, « faut-il aimer ou détester l'entreprise ? », pour considérer l'entreprise, non plus seulement comme un « acteur du marché » mais comme un objet politique à part entière dont l'action « déborde » sur son environnement, comme sur l'ensemble de la société, et répondre à l'aspiration à davantage de justice et d'écologie qui s'exprime tant de la part d'une nouvelle génération de dirigeants que parmi, les salariés et les consommateurs eux-mêmes. Nous voulons donner une signification nouvelle à l'esprit d'entreprise en phase avec les enjeux de notre temps. Nous proposons cette nouvelle alliance des forces productives sur :

**La participation des administrateurs salariés dans les conseils d'administration.** Dans un premier temps, nous proposons deux administrateurs dans les entreprises de plus de 500 salariés, un tiers dans celles de plus de 1000 salariés et une moitié dans celles de plus de 5000. Il s'agit là d'un pas décisif, qui permettrait véritablement aux salariés de participer au gouvernement de l'entreprise. Cette réforme en profondeur est de nature à consolider nos entreprises. La codétermination est un cadre protecteur contre les dérives d'une financiarisation qui fragilise l'économie réelle. Elle est aussi un creuset utile pour négocier, avec agilité et humanité, les mutations technologiques et favoriser son enracinement dans nos territoires.

**La limitation des écarts de rémunération dans l'entreprise.** Nous proposons qu'au-delà d'un écart de 1 à 12 – la Confédération européenne des syndicats propose la norme de 1 à 20 – les rémunérations concernées et les cotisations qui y sont associées ne soient plus déductibles du calcul de l'impôt sur les sociétés. Il n'y a aucune raison que le coût de ces rémunérations excessives pèse indirectement sur la collectivité. Nous pensons, en outre, que l'entreprise serait ainsi incitée à mieux partager sa valeur au bénéfice des plus bas revenus. De plus, la démesure dans la possession des richesses génère des modes de vie incompatibles avec un développement soutenable, qui appelle au contraire, à un nouveau partage.

**La création d'une certification publique de RSE.** La clarté, autant que la confiance des investisseurs et des consommateurs, appellent un socle commun, une norme conçue par la puissance publique évaluée et révisée avec mesure, au rythme du renouvellement démocratique. Cette norme publique pourrait prendre la forme d'un label ou d'une notation établie sur la base d'un nombre défini de critères, indiquant les impacts sociaux et environnementaux ainsi que la qualité de la gouvernance. Le contrôle établi par des évaluateurs privés, agréés par l'État, permettrait un classement simple, lisible et fiable.



## Proposition 40

### Lancer un plan de rebond du secteur du bâtiment et du logement

L'impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du bâtiment et du logement est considérable : il faut remonter au deuxième trimestre 1968 pour retrouver une baisse trimestrielle de l'activité du même ordre de grandeur.

En dépit de la reprise des chantiers qui apparaît plutôt dynamique, les acteurs plaident pour des mesures plus fortes pour consolider la reprise des activités. **Nous proposons un plan de rebond pour le secteur du bâtiment et du logement, dans le respect des objectifs « zéro artificialisation des sols » et de performance énergétique des bâtiments:**

Favoriser, dans le cadre des dotations et subventions d'investissements de l'État, le soutien aux projets de **dématérialisation des procédures d'urbanisme** par les communes pour accélérer les procédures.

**Suspendre temporairement la possibilité de recours aux marchés globaux** qui permettent de déroger au principe d'allotissement. Si ces marchés représentent un avantage certain pour les maîtres d'œuvre en matière de maîtrise des délais et des coûts et de simplification du pilotage des projets, ils ne sont de fait ouverts qu'à des groupements d'entreprises et excluent les petits artisans dépendants des marchés allotis.

Rendre déductibles de l'impôt sur les sociétés les dépenses afférentes aux aménagements de chantiers et à l'acquisition d'équipements de protection individuelle nécessaires au respect des règles sanitaires pour les contrats déjà passés. Ainsi, ni les entreprises, ni les maîtres d'œuvre ne devront supporter cette charge, susceptible de bloquer certains projets en cours.

**Créer un dispositif de prêt à taux négatif pour les primo-accédants, sur le modèle danois**, sous condition de ressources, compensée aux banques par un mécanisme de crédit d'impôt pluriannuel. En 2018, les quelques 87.000 PTZ accordés représentaient près du quart des permis délivrés pour des maisons individuelles, et 10 % pour les logements collectifs, pour un «équivalent-subvention» de l'ordre de 13.000 euros par ménage.

**Abaisser temporairement le taux de TVA applicable à la construction, reconstruction ou rénovation de logements locatifs sociaux à 5,5%** (quelle que soit la catégorie de logement social ou sa localisation).

**Revenir sur la réduction de loyer de solidarité (RLS)** par le biais d'une convention entre l'État et les bailleurs sociaux leur imposant d'investir la totalité des sommes ainsi libérées dans la construction de nouveaux logements ou la rénovation de leur parc de logements. Cette mesure garantirait la réalisation de 1,5 milliard d'euros d'investissements supplémentaires en 2021 dans le parc social. L'effet levier de ces travaux et les recettes fiscales ainsi générées effacera l'essentiel du coût de la suppression de la RLS pour l'État.

**Mettre en œuvre, jusqu'à fin 2021, un taux de TVA réduit à 5,5% pour tous travaux entrepris par les collectivités territoriales** afin d'inciter celles-ci à accélérer leurs projets et de créer un choc de relance.

**Passer de 570 millions d'euros à 1 milliard le montant de la dotation de soutien à l'investissement local** pour soutenir l'investissement des collectivités dans un contexte financier difficile où elles subissent une perte de recettes et font face à des dépenses exceptionnelles nouvelles.

**Prolonger le dispositif d'activité partielle pour les entreprises du BTP jusque fin 2020** afin de favoriser la reprise d'activité avec des charges allégées. En contrepartie, les entreprises prendraient en charge obligatoirement le complément de rémunération permettant de garantir 100% des revenus de leurs salariés.

**Lancer un grand plan d'investissement pour les Universités** : réhabilitation thermique des bâtiments universitaires, création de logements étudiants supplémentaires, construction d'infrastructures pour la vie étudiante (équipement sportifs et culturels), déploiement des centres de santé universitaires.

**Lancer un plan de rénovation des écoles** : la crise a mis en exergue les manques de nos établissements scolaires, notamment en termes de respect des normes sanitaires (25 % des écoles et 22 % des établissements du secondaire n'ont pas de points d'eau en nombre suffisant). Il est donc urgent de lancer un plan de rénovation du bâti des établissements scolaires en France.

## Proposition 41

### Lancer un plan de rebond du secteur du tourisme

Au-delà des 8% de PIB que représente l'économie touristique, de ses deux millions d'emplois directs et indirects, ainsi que de son poids dans la balance du commerce extérieur, le tourisme est consubstantiel à l'histoire et à la culture de notre nation.

La première destination mondiale, se trouve ainsi au centre d'un scénario improbable, tout simplement privée de l'ensemble de ses acteurs.

Parce que nous savons ce que la France doit à ses acteurs touristiques, nous croyons que la puissance publique doit s'emparer de ce défi, se tenir aux côtés de ses hébergeurs, de ses cafetiers et restaurateurs, de ses saisonniers, pour relever le tourisme français qui est l'honneur de la nation. Le 7 mai dernier, **nous proposons un plan de rebond pour le secteur du tourisme construit en 34 propositions, dont certaines ont été reprises par le gouvernement. Trois paraissent toujours d'actualité :**

**Création d'un fonds d'amortissement des charges reportées (FACRe) :** les petites et moyennes entreprises du secteur du tourisme qui auront bénéficié de charges reportées redoutent à juste titre de ne pas être capables de régler ce qui est dû le moment venu si elles n'ont pas reconstitué leur trésorerie. Nous proposons de différer le règlement de ces cotisations dans l'attente de la création d'un fonds alimenté par les compagnies d'assurance et par une taxation des agences et plateformes de tourisme en ligne : Airbnb, Booking, Expedia...

**Un plan d'urgence pour les saisonniers :** les saisonniers qui n'avaient pas signé de contrats avant la date de confinement prononcée le 17 mars, sont les grands perdants de cette crise dès lors qu'ils n'ont pu bénéficier du chômage partiel. Nous proposons un plan d'urgence dédié, pour favoriser le retour rapide vers l'emploi de ceux qui, à cette date, sont toujours sans contrat, en accompagnant leurs employeurs par une exonération totale de cotisations jusqu'à 1,5 SMIC et cela jusqu'en mars 2021 ;

**Un plan de relance pour le tourisme hors-saison :** afin de dynamiser la période du hors saison (octobre, novembre, janvier, février et mars) nous proposons une opération « seniors en voyage » par des mécanismes d'incitation au départ saisonnalisés pour les seniors et la relance des voyages scolaires par un plan spécial dans l'Education nationale qui allège les conditions de départ, forme et stimule les enseignants à l'organisation de voyages et classes de découverte, dès la rentrée scolaire et pour toute l'année.

## Proposition 42

### Nationaliser les sociétés nécessaires à l'indépendance sanitaire de la nation

Manque de respirateurs, si nécessaires à la réanimation, manque d'équipements de protection (dont certains sont pourtant basiques à l'image des masques, du gel hydro-alcoolique, des gants en latex, des sur-blouses ou des lunettes de protection) ou manque de certains médicaments, cette crise a révélé que notre pays n'est pas en capacité de répondre, seul, aux besoins propres à assurer la santé de ses habitants.

Cette situation est le résultat de décennies d'absence de vision stratégique sur l'indépendance sanitaire de la France, entraînant délocalisations et sous-traitances dans des pays tiers. À cet égard, la décision de réduire progressivement les stocks d'État de masques en comptant sur la capacité de production des pays asiatiques, et en particulier de la Chine, est symptomatique.

Si ce constat est terrible pour la sixième puissance mondiale et nécessitera la définition d'une nouvelle doctrine et une dynamique de relocalisations à moyen terme, la France dispose également, à court terme, d'outils permettant d'inverser rapidement la tendance. Ces outils, ce sont des fleurons industriels qui produisent, ou produisaient jusqu'à récemment, du matériel médical de pointe essentiel pour faire face aux besoins induits par une telle crise.

C'est d'abord la société Luxfer, située à Gerzat dans le Puy-de-Dôme, qui était jusqu'en 2019 la seule entreprise de l'Union européenne à fabriquer des bouteilles d'oxygène à usage médical.

C'est ensuite la société Famar, une entreprise du Rhône spécialisée dans la production pharmaceutique, qui est actuellement en redressement judiciaire.

**Nous proposons de nationaliser immédiatement ces deux entreprises afin de maintenir sur le territoire national des usines capables de fabriquer des biens essentiels à la santé des Françaises et des Français. Par ailleurs, nous demeurons vigilants s'agissant de l'accès et du prix aux futurs vaccins et traitements et n'excluons pas la nécessité, pour garantir l'accès des Français à ces médicaments, la nécessité d'une nationalisation temporaire de Sanofi.**

À moyen-terme, nous proposons de lancer un grand plan de relocalisation de notre industrie de la santé.

## Proposition 43

### Sauver nos associations, préserver le lien social

Qu'elles relèvent du domaine du sport, des loisirs, de la culture, de la défense des droits ou encore de l'aide sociale, les 1,5 million d'associations que compte la France, sont autant d'acteurs qui sont un ferment de cohésion sociale. **Le contexte actuel a révélé toute l'importance de ces structures, de leurs 1,8 million de salariés et de leurs 13 millions de bénévoles qui ont une nouvelle fois prouvé leur capacité à maintenir du lien.**

Et pourtant, la crise met à mal leur modèle de financement déjà fragile. C'est tout le réseau associatif qui se retrouve au bord du gouffre. **C'est pourquoi nous proposons de revaloriser immédiatement le fonds de développement à la vie associative de 100 millions d'euros.** Cette revalorisation permettra de doubler les montants des subventions accordées et un nouveau dépôt de dossier sera possible pour l'année 2020.

Afin d'assurer la pérennité des financements du secteur associatif, **nous proposons de rétablir dès à présent le taux de réduction d'impôt du mécénat à 60% (au lieu de 40%) pour les dons excédant deux millions d'euros.** Le mécénat occupe un rôle important dans le financement de ces associations. Néanmoins, les différentes réformes fiscales adoptées dès 2017 (dont la transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière) ont provoqué une baisse historique de 4,2 % des dons lors de l'année 2018, et ce alors que les dividendes des entreprises augmentaient.

Alors que le président de la République, lors de son allocution du 6 mai sur la culture, demandait aux artistes et associations de s'investir cet été, notamment dans les « vacances apprenantes », aucun moyen n'est prévu pour les y aider. **Nous proposons de créer un fonds pour un été culturel et sportif.** Notre objectif dépasse celui du gouvernement : il est de soutenir les projets des associations, des artistes ou des colonies de vacances afin de relancer leur activité et d'offrir aux Français une offre culturelle et sportive de qualité cet été. Ce fonds serait géré en partenariat avec les collectivités territoriales afin qu'il bénéficie aux structures d'éducation artistique et culturelle locales mises en difficultés par la crise.

## Proposition 44

### Lancer un plan de rebond du secteur sportif

Les conséquences financières et économiques dans le sport professionnel ou l'organisation des grands événements sportifs ont fait couler beaucoup d'encre ces derniers jours. Mais la crise sanitaire liée à la pandémie due au coronavirus révèle un péril bien plus grave qui menace l'ensemble de l'écosystème associatif : celui du risque d'une hécatombe qui pèse sur le monde associatif représentant 350 000 clubs sportifs, 3,5 millions de bénévoles et 16 millions de licenciés.

**C'est pourquoi nous proposons la création immédiate d'un fonds de solidarité pour les associations sportives de 100 millions d'euros** financé par l'augmentation du produit des trois taxes affectées au financement du sport portant sur les jeux, les paris sportifs et la taxe Buffet.

Les difficultés économiques des petites entreprises locales (commerçants, artisans...) risquent d'avoir d'importantes conséquences sur les clubs sportifs car ce sont leurs premiers partenaires financiers. **C'est pourquoi nous proposons d'élargir le recours au mécénat sportif pour préserver les aides des sponsors locaux.**

Enfin, les associations sportives craignent de faire face à une baisse du nombre de licenciés à la rentrée du fait de la situation sociale. **C'est pourquoi nous proposons la création d'un chèque sport de 100 euros par enfant afin de permettre à chaque famille de prendre une licence sportive pour tous leurs enfants.**

## Proposition 45

### Lancer un plan de rebond du secteur culturel

La culture est touchée de plein fouet par la pandémie du Covid-19 : qu'ils soient salariés, indépendants, associatifs, intermittents, tous les faiseurs de culture se retrouvent anéantis par les annulations et fermetures en cascade des spectacles et des lieux culturels. **Déjà dans des situations fragiles et souvent précaires, ils voient leurs droits liés à l'exploitation et la diffusion des œuvres s'effondrer, leurs contrats non honorés et se retrouvent ainsi sans aucune rémunération depuis plusieurs longues semaines.**

Les aides mises en place sont inadaptées à la réalité de leur situation et beaucoup d'entre eux en sont finalement exclus. **À cela s'ajoute une absence de lisibilité quant à la reprise des manifestations culturelles, qui ne permet pas aux artistes de s'investir dans la mise en route de nouveaux projets.**

Pour plus de 270 000 artistes-auteurs, pour presque 260 000 artistes et techniciens intermittents et pour 1,3 million d'acteurs culturels, c'est donc une crise sociale qui s'annonce. **C'est pourquoi nous proposons un plan de rebond afin de venir soutenir massivement et durablement le monde artistique et culturel, en partenariat avec les collectivités territoriales :**

Année blanche complète des droits et indemnités pour l'ensemble des artistes et techniciens intermittents sans aucune contrepartie;

Exonération des redevances et loyers et attribution des subventions sans condition de réalisation pour les artistes, associations et opérateurs culturels jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Adaptation et prolongation du dispositif de chômage partiel au secteur de la culture à travers un lissage sur un mois et l'élargissement du dispositif aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

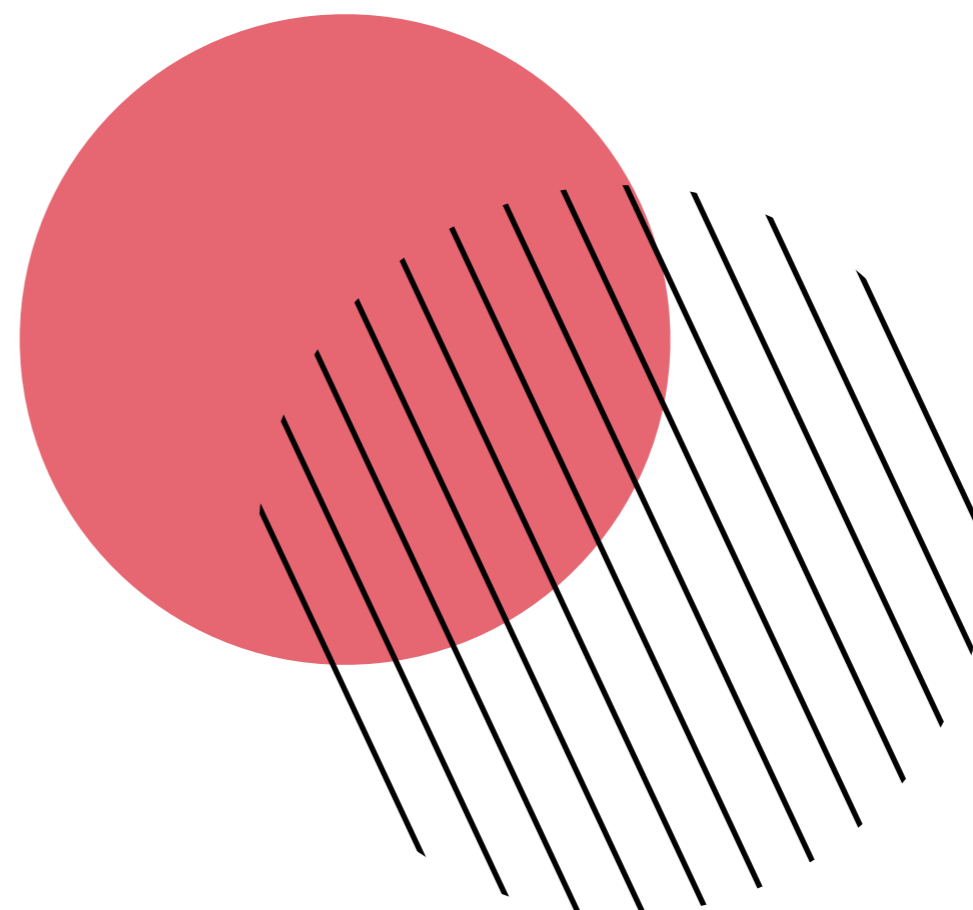
Adaptation du fonds de solidarité aux acteurs culturels, notamment en supprimant l'exigence du numéro de SIRET, et possibilité de cumuler les aides ;

Déploiement des fonds spécifiques : pour les tournages, les festivals, le spectacle vivant, les librairies, pour la presse, pour les radios associatives locales, pour les structures de création ;

Baisse du taux de TVA des biens culturels à 2,1% ;

Création d'un dispositif « Citoyen de la culture » avec un crédit de 100 euros délivré à chaque citoyen qui souhaite parrainer une personne pour l'inscription à une activité culturelle, l'achat de livres en librairie et de places de spectacle. Ce dispositif serait mis en partenariat avec les collectivités territoriales afin qu'il bénéficie aux structures d'éducation artistique et culturelle locales qui ont été mises en difficulté par la crise.

Alors que la crise a confirmé la place dominante des plateformes au sein des médias et des industries culturelles et aggravé le déséquilibre dangereux avec nos artistes et créateurs, la contribution des plateformes à ce plan de rebond pour la culture est incontournable. Elle devrait se faire via une taxe sur les géants du numérique, comme prévue en Pologne et en Espagne, qui serait mise en place dès cet été.



<b>RESSOURCES</b>	
Grand emprunt national « République d'avenir »	Nous proposons de lancer un emprunt national auprès des Français pour la relance et la préparation de l'avenir. La dette française est aujourd'hui détenue à 60% par l'étranger, tandis que l'épargne des Français est l'une des plus élevée au monde avec 5 300 Mds€ de réserve d'épargne. Cet emprunt auprès des particuliers serait adossé aux obligations assimilables du Trésor (OAT) émises par le Trésor et paierait aux souscripteurs (sans plafond de souscription) un intérêt annuel fixe sur dix ans, avec une prime de remboursement in fine. Le dispositif serait défiscalisé. Cet emprunt se fixerait l'objectif d'une souscriptions de 60 milliards.
ISF	Rétablissement d'un ISF modifié pour corriger ses anciens défauts --> 3 Mds€/an
Flat tax	Hausse du taux de la flat tax. --> 1 Mds€/an
Assurance-vie	Prélèvement exceptionnel sur le stock de contrats d'assurance-vie, à partir d'un seuil de 30 000 €. Sans seuil, c'est 9 Mds€/an
Taxe d'habitation	Moratoire de la réforme en cours : maintien de la taxe pour les 20 % des ménages les plus aisés --> 2,3Mds€ 2021, 5,1 Mds€ 2022 et 7,8 Mds€/an à compter de 2023.
Droits de mutation à titre onéreux ou gratuit	Suppression des niches et exonérations pour les gros patrimoines. Le rendre progressif --> 5 Mds€/an
Plafonnement du quotient conjugal	Plafonnement au niveau du quotient familial --> 3Mds€/an
Réforme de l'imposition des multinationales	Dispositif de lutte contre l'optimisation fiscale agressive inspiré des travaux de Gabriel Zucman, consistant à taxer le chiffre d'affaires là où il est réalisé --> 5Mds€/an
Taxe temporaire grande distribution et e-commerce	Une taxe temporaire sur le chiffre d'affaires réalisé, pendant l'état d'urgence sanitaire, par les enseignes de la grande distribution et les plateformes d'e-commerce
6e tranche d'IR	--> 1,5Md€/an

<b>RESSOURCES</b>	
Déblocage des crédits du FEDER période 2014-2020	Il reste actuellement environ 2,6 Mds€ disponibles pour une période qui s'achève cette année. En partenariat avec les régions, il s'agit de permettre aux projets sélectionnés d'accéder directement à une part importante de leur aide, soit par exemple en reversant directement 70 % du montant et 30 % à la fin du projet ; ou 100 % directement, avec un contrôle réglementaire et un bilan par le service instructeur une fois le projet réalisé. Au vu du besoin d'investissements massifs de la période actuelle, cela permettrait de débloquer rapidement des fonds au profit de projets sélectionnés par les régions.
Déplafonnement de la taxe Buffet	20 M€

# CALENDRIER

**Le plan de rebond économique, social et écologique pourra être mis en œuvre en trois temps**

## 1er juin-21 juin :

Des propositions mises en œuvre immédiatement par le gouvernement

## 22 juin-12 juillet :

Des propositions intégrées au PLFR3 et à un projet de loi de finances rectificatif de la Sécurité sociale

## 13 juillet-2 août :

Des propositions intégrées à un projet de loi de rebond économique, social et écologique

PROPOSITIONS	CALENDRIER
Proposition 1 - Réduction transitoire du temps de travail pour accompagner la reprise de l'activité	1
Proposition 2 - Garantir le retour à l'emploi en accompagnant les structures d'insertion par l'activité économique	3
Proposition 3 - Réarmer le service public de l'emploi	3
Proposition 4 - Abroger la réforme du gouvernement, pour une réforme juste de l'assurance-chômage	1
Proposition 5 - Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation	3
Proposition 6 - Répondre à l'urgence scolaire	1
Proposition 7 - Assurer un égal accès à l'enseignement par le numérique	3
Proposition 8 - Développer et valoriser l'engagement des jeunes pour le service civique	3
Proposition 9 - Mettre en place un revenu de base	3
Proposition 10 - Lutter contre la précarité alimentaire	1
Proposition 11 - Garantir le droit à un logement digne	3
Proposition 12 - Limiter les frais bancaires pour les personnes fragiles financièrement le temps de la crise	3
Proposition 13 - Gratuité des masques partout et pour tous	1
Proposition 14 - Revaloriser les rémunérations des Premiers de tranchée	2
Proposition 15 : L'hôpital et les EHPAD priorités nationales	2
Proposition 16 - Créer 250 000 emplois aidés dans les secteurs en première ligne pendant la crise sanitaire et dans les associations	2
Proposition 17 - Créer un fonds d'indemnisation des victimes du Covid-19	3
Proposition 18 - Lancer un « plan de rebond territorial » en soutenant les collectivités territoriales	2

<b>PROPOSITIONS</b>	<b>CALENDRIER</b>
Proposition 19 - Lancer un appel à projet « résilience et reconstruction écologique »	<b>2</b>
Proposition 20 - Garantir des conditions de concurrence équitables et un respect des normes sanitaires et environnementales dans le cadre des marchés publics	<b>1</b>
Proposition 21- Lancer un programme « Action coeur de village »	<b>2</b>
Proposition 22 - Accompagner les collectivités dans la gestion durable de l'eau	<b>1</b>
Proposition 23 - Créer un « chèque rebond local » de 300 à 700 euros pour une relance durable et locale de l'économie	<b>2</b>
Proposition 24 - Mettre en place un « livret d'épargne pour la transition locale »	<b>2</b>
Proposition 25 - Créer 1 000 projets citoyens de production d'énergie renouvelable	<b>3</b>
Proposition 26 - Soutenir l'économie sociale et solidaire, pour l'innovation sociale et écologique sur nos territoires	<b>2</b>
Proposition 27- Créer une prime pour le climat pour lutter contre la précarité énergétique	<b>3</b>
Proposition 28 - Créer une TVA circulaire pour donner une « seconde vie » aux produits	<b>2</b>
Proposition 29 - L'agroécologie pour une alimentation saine, durable et souveraine	<b>3</b>
Proposition 30- Développer les mobilités durables, une ambition pour l'emploi et pour la planète	<b>3</b>
Proposition 31- Investir massivement dans la recherche	<b>2</b>
Proposition 32- Lancer un « plan de sauvetage » des très petites entreprises	<b>1</b>
Proposition 33 - Mettre les gestionnaires de réseaux au service des petites et moyennes entreprises	<b>1</b>
Proposition 34 - Mettre en place un dispositif « Détendu de la trésorerie »	<b>2</b>
Proposition 35 - Mettre en place un dispositif « Reprends ma boîte »	<b>3</b>
Proposition 36- Conditionner les aides de l'État afin de préfigurer l'entreprise de demain : éthique, solidaire, écoresponsable	<b>1</b>

<b>PROPOSITIONS</b>	<b>CALENDRIER</b>
Proposition 37 - Protéger la base industrielle française et ses brevets des prédatations pour ne pas fragiliser un peu plus encore notre souveraineté	<b>1</b>
Proposition 38 - Recapitaliser les entreprises par l'intervention de la puissance publique	<b>3</b>
Proposition 39 - Inaugurer un nouvel esprit d'entreprise	<b>3</b>
Proposition 40 - Lancer un plan de rebond du secteur du bâtiment et du logement	<b>2</b>
Proposition 41- Lancer un plan de rebond du secteur du tourisme	<b>2</b>
Proposition 42 - Nationaliser les sociétés nécessaires à l'indépendance sanitaire de la nation	<b>1</b>
Proposition 43 - Sauver nos associations, préserver le lien social	<b>2</b>
Proposition 44 - Lancer un plan de rebond du secteur sportif	<b>2</b>
Proposition 45 - Lancer un plan de rebond du secteur culturel	<b>2</b>

**Si ce plan de rebond économique, social et écologique ne saurait en aucune façon les engager et relève de la responsabilité exclusive du Parti socialiste et des groupes parlementaires socialistes, nous tenons à remercier, pour leurs éclairages et le temps qu'ils nous ont accordé, les différents représentants syndicaux, responsables associatifs, chercheurs et experts que nous avons auditionné :**

Philippe Askenazy ; Laurent Berger ; Yannick Blanc ; Antoine Bozio ; Baptiste Bridonneau ; Jezabel Couppey-Soubeyran ; Lucien Castex ; Jean-Philippe Derosier ; Cécile Duflot ; Guillaume Duval ; Bastien François ; Gaël Giraud ; Pierre-Cyrille Hautcoeur ; Adeline Hazan ; François Heran ; Nicolas Hulot ; Philippe Jahshan ; Jean Jouzel ; Jean-François Julliard ; Sandra Laugier ; Jean-Louis Laville ; Benoit Leguet ; Corinne Le Quéré ; Philippe Martinez ; Dominique Meda ; Arthur Messaud ; Dominique Raimbourg ; Nadine Richez-Battesti ; Jérôme Saddier ; Frédéric Sawicki ; Laurence Scialom ; Marc Sztulman ; Xavier Timbeau ; Philippe Van Parijs ; Yves Veyrier ; Michael Zemmour ; Gabriel Zucman.

